



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 14 décembre 2016, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2016 reçu par e-mail**
- 3. Budget 2017 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2017
- 4. Nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement de 1994 (version 2002)**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 5. Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale
- 6. Interpellation interpartis demandant au Conseil municipal de traiter avec priorité la question du skatepark et d'impliquer l'association SAS – Skate Association Sierre – au développement d'un projet et à la réalisation du nouveau skatepark**
 - a. Réponse de la Municipalité
 - b. Discussion générale
 - c. Eventuel vote de résolution à valeur consultative
- 7. Informations de la Municipalité**
- 8. Divers**

Patrick ANTILLE
Président du Conseil général

Patrick ANTILLE

Il est 18h03. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette grande salle de l'Hôtel de Ville, pour cette 4^{ème} assemblée plénière de cette année 2016. Je dois excuser ce soir au bureau M. Raymond ZUFFEREY et la présidente de la commission de gestion, Mme REY Sabine. Je salue et remercie le public présent dans la salle ce soir. Un salut particulier à toutes les personnes nouvellement élues pour la future période législative et qui nous font l'amitié d'être présentes ce soir. Mes salutations également aux élus des précédentes législatures et qui s'intéressent toujours à la vie active de notre Commune. Permettez-moi aussi, en préambule à notre plénum, de féliciter toutes les personnes élues ou non élues aux dernières élections. Se mettre à la disposition d'un parti, de la Commune et de toute la population est déjà un signe de forte volonté à améliorer le confort de notre Ville. Je me réjouis de travailler ces 4 prochaines années avec des élus motivés, tout comme l'ont été les personnes ayant siégé avant nous. Si l'on veut faire avancer cette Ville de Sierre, c'est seulement ensemble que nous y arriverons. Pour les personnes qui mettent un terme à leur mandat politique, j'aimerais tout simplement les féliciter et les remercier pour le travail accompli. Chacun à la hauteur de ses responsabilités a posé sa pierre et mené notre Commune sur le chemin de l'évolution, de la transformation. Pour tout cela j'aimerais que chacun félicite son voisin par une bonne poignée de mains. Et bravo à tous. Je pense que l'on peut s'applaudir. (*Echange de poignées de mains et applaudissements*). Merci. Je poursuis en vous demandant également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables. Pour les personnes du public qui assisteraient pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Voilà, merci à tout le monde. Notre assemblée plénière ordinaire peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Je profite de l'occasion de remercier notre secrétaire Raymonde PONT THUILLARD pour son minutieux travail tout au long de l'année et en particulier la préparation des assemblées plénières. Je tiens également à remercier tous les membres du bureau pour leur collaboration tout au long de l'année. Voici l'ordre du jour que le bureau vous a prévu en collaboration avec le CM :

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2016 reçu par e-mail**
- 3. Budget 2017 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2017
- 4. Nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement de 1994 (version 2002)**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
- 5. Octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme
 - c. Rapport de la commission du développement durable
 - d. Entrée en matière
 - e. Discussion générale
 - f. Votation finale

6. **Interpellation interpartis demandant au Conseil municipal de traiter avec priorité la question du skatepark et d'impliquer l'association SAS au développement d'un projet et à la réalisation du nouveau skatepark**
 - a. Réponse de la Municipalité
 - b. Discussion générale
 - c. Eventuel vote de résolution à valeur consultative

7. Informations de la Municipalité

8. Divers

Y aurait-il des intervenants concernant cet ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté.

1. APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX

Patrick ANTILLE

Nous allons débiter par le point 1, appel des CG : Je cède directement le micro à Mme Raymonde PONT THUILLARD, afin de procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Alors bonsoir. (*Elle procède à l'appel des CG*). Jan ZENHAUSERN est là ou pas là ? Merci.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Raymonde. Le temps que nous fassions le décompte des présences, je demanderai aux scrutateurs, c'est-à-dire pour la table PDC Alexandre DUC, pour la table PLR Sandrine ZUFFEREY et pour la table de l'Alliance de Gauche et le bureau, Mme Anne-Emmanuelle FAVRE, d'annoncer les arrivées ou départs éventuels de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je tiens aussi à vous demander que lors d'un vote et lorsque vous levez la main pour vous prononcer, vous devez être sûrs que votre scrutateur ait pris en compte votre vote avant de la rabaisser. Si au décompte final de chaque votation le total ne correspond pas à la réalité, j'annulerai tout simplement la votation en cours et je la recommencerai. Merci de faciliter le travail des scrutateurs. Pour votre information également, les voix du bureau sont comptées par le scrutateur de l'Alliance de Gauche, sauf celle du président qui ne se prononce qu'en cas d'égalité. Voilà, ces quelques précisions faites, je peux vous informer que nous sommes à présent 45 CG.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2016 REÇU PAR E-MAIL

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2016 reçu par e-mail. Chacun de vous avez pu prendre connaissance de ce document qui vous a été envoyé par voie électronique. Est-ce que quelqu'un a des remarques ou observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté. Je tiens à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce PV. Un merci également à Mme Raymonde PONT pour la correction et la validation de ce PV.

3. BUDGET 2017 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Patrick ANTILLE

Nous pouvons passer maintenant au point 3, budget 2017 de la Commune de Sierre. Les documents utiles, à savoir le budget 2017 de la Ville de Sierre, le fascicule des dépenses liées et non liées, ainsi que le rapport de la commission de gestion vous ont été transmis avec la convocation à cette séance. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique et que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.- peuvent faire l'objet d'un amendement. Nous procéderons de la manière suivante : lors de la lecture du budget dans la discussion de détail, nous passerons en revue les différents groupes et chapitres de comptes. A cette occasion, vous aurez la possibilité de proposer l'amendement d'une ou de plusieurs rubriques, pour autant qu'elles concernent des dépenses non liées et supérieures à

CHF 50'000.– selon le document budget 2017 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées, qui précise quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci sont traités chronologiquement, selon l'article 28 de notre règlement. Nous voterons d'abord la proposition de la commission de gestion ou de la Municipalité et ensuite vos propositions selon les montants, par ordre décroissant, soit en commençant par le montant le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient le premier la majorité des votes.

a. Rapport de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Nous pouvons donc poursuivre avec le point a, rapport de la commission de gestion. Comme l'autorise l'article 21 de notre règlement, je vous propose que le rapporteur ne lise que la conclusion du rapport de ladite commission. Y a-t-il des observations ? Non. Je cède donc la parole au rapporteur de la commission de gestion, M. Laurent DUCRY, pour la lecture de la conclusion de leur rapport.

Laurent DUCRY

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. La Cogest a analysé le budget 2017 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service ainsi que par M. François GENOUD et Mme Emilia DE ANGELIS. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

Considérations générales

La Ville de Sierre a investi annuellement entre CHF 15 et CHF 20 millions depuis le début de la législature et 2017 ne dérogera pas à la règle puisqu'un budget de CHF 22,7 millions d'investissements nets est prévu. La Municipalité s'est donné les moyens de ses ambitions, bien qu'il reste plusieurs chantiers importants à mener. Pour 2017, les principaux investissements concerneront le complexe sud, l'école de Granges, le centre sportif d'Ecozia et la nouvelle déchetterie. La commission de gestion relève également que l'endettement prévisionnel par habitant au 31.12.2017 s'élèvera à CHF 1'814.–. Cet endettement est qualifié de faible selon les critères du canton. La Cogest reconnaît l'effort consenti en matière d'investissements. Mis à part les charges liées ainsi que les amortissements induits par les investissements, la Cogest relève l'engagement de la Municipalité dans la maîtrise des coûts dont elle est responsable. Le CM persiste par contre dans son choix de ne pas remettre en question les prestations communales. C'est là probablement le point de désaccord principal avec la majorité des membres de la Cogest. Pour rappel, les quatre budgets présentés au CG lors de la présente législature, à savoir ceux de 2014 à 2017, prévoyaient tous un déficit situé entre CHF 4 et CHF 5 millions. Le budget 2017 ne déroge pas à la règle puisqu'il prévoit un déficit de CHF 4'991'300.–. Même si les comptes bouclent généralement sur un déficit moindre que celui budgétisé, le retour à l'équilibre budgétaire n'est de loin pas atteint. Etant donné le déficit important, une maîtrise des coûts n'est pas suffisante et des économies structurelles sont nécessaires. La Cogest invite le prochain Conseil à être plus déterminé sur ce point. Au niveau des revenus, les aménagements de production devraient enregistrer une perte nette de plus d'un million en 2017. Le dicastère 60 est ainsi passé de CHF 9,1 millions de bénéfice en 2012 à un déficit en 2017. Fort heureusement, les revenus fiscaux ont connu une augmentation remarquable ces dernières années comparativement à la situation économique en Europe. Pour 2017, la Municipalité compte sur des recettes fiscales en hausse de CHF 0,8 million, ce qui est réjouissant. Il est néanmoins essentiel d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire communal, en particulier sur la zone industrielle de Daval, ceci afin de maintenir cette tendance à la hausse indépendamment d'un éventuel ralentissement économique. En plus de créer de nouveaux revenus via l'impôt sur les transactions immobilières, les dividendes de Sogaval et la nouvelle taxe d'utilisation du domaine public, il serait judicieux de libérer des liquidités, entre autres en vendant certains biens immobiliers non stratégiques. Rien de tel ne semble être porté au budget 2017.

Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2017 avec l'amendement proposé,

- d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la commission de gestion, la présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même.

Patrick ANTILLE

Merci M. DUCRY. Je tiens à remercier également Mme Sabine REY, présidente de la commission ainsi que tous les membres pour la qualité de leur travail. Avant l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Oui, merci. Bonsoir à vous, Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs les CM et enfin cher public. A mon tour, j'aimerais adresser des remerciements à tous ceux qui s'intéressent aux séances du législatif, en particulier aux nouveaux élus au CG qui entreront en fonction au mois de février de l'année prochaine et qui nous font l'honneur d'assister à la séance de ce soir, j' imagine à titre préparatif, bravo, c'est ainsi qu'il faut faire. Sur la question du budget et du rapport de la commission de gestion, le CM n'a pas de commentaire particulier à faire ; il remercie la commission de gestion pour son travail, apprécie la confiance qui est témoignée à travers ce rapport, dans lequel nous trouvons donc une seule proposition d'amendement. Sur cet amendement, la Municipalité se réserve (le droit) d'intervenir au moment où il sera traité, mais sur l'essentiel du rapport et sur les commentaires qui sont faits, nous adressons nos remerciements et c'est tout.

Patrick ANTILLE

Merci M. GENOUD.

b. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous pouvons poursuivre avec le point b, entrée en matière. J'ouvre immédiatement le débat sur l'entrée en matière. Y a-t-il des interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. J'ai lu avec intérêt l'introduction du CM dans le message du budget 2017. Je remarque avec satisfaction qu'il est très conscient des problèmes planétaires de notre époque. Le plus inquiétant c'est d'entendre le message quasi universel des politiques. Il faudrait, d'après eux, pour répondre aux grands défis de notre époque, croître économiquement encore et toujours alors qu'il a été démontré multiples et multiples fois ces dernières années que nous arrivons à l'épuisement des ressources de la terre. Nous savons aussi parfaitement que si croissance il y a, elle profite quasiment toujours aux plus riches et que ce sont entre autres les travailleurs qui en paient les conséquences. De plus, pour satisfaire cette grosse machine néo-libérale ayant pour seul dieu le capitalisme, on arrive à faire croire au consommateur qu'il est le roi et que s'il consomme il a le pouvoir. "Je consomme donc je commande". Discours classique qui a pour corollaire le fait de passer sous silence qu'avant d'être un consommateur, l'individu est un travailleur mis sous pression par le dogme de la consommation. Oh là, je m'égare, revenons au sujet qui nous importe le plus ce soir, le budget 2017. Celui-ci s'annonce à nouveau déficitaire dû notamment aux amortissements de la dette et à la dégradation du résultat des aménagements de production. La tâche du nouveau CM pour redresser la barre sera lourde et ardue. La politique d'aller toujours de l'avant sans parfois prendre le temps de s'arrêter, regarder à gauche, à droite et derrière et de se remettre en question n'est certainement pas une bonne solution. Sur ces quelques remarques, l'AdG entre en matière sur le budget 2017.

Patrick ANTILLE

Merci Mme EVEQUOZ. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas...Je constate que non ; nous allons donc passer immédiatement au vote et j'invite les scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Alors, les CG qui acceptent l'entrée en matière sur le budget 2017 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme FAVRE, M. DUC et

Mme ZUFFEREY. Je n'ai pas compris. Les CG qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Personne. Et les CG qui s'abstiennent ? **L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.** Merci.

c. Lecture du budget, discussion de détail

Patrick ANTILLE

Nous allons maintenant passer au point suivant, lecture du budget, discussion de détail. Pour la discussion de détail, je vous demanderai de prendre votre fascicule du budget 2017. Nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture du budget, groupes ou chapitres de comptes, en vous demandant de poser les questions éventuelles et de proposer les amendements au moment du groupe ou du chapitre concerné. Nous pouvons donc commencer par le chapitre résultats, récapitulatif du compte administratif, tableau des charges, des revenus, des dépenses et des investissements par nature, pages 3 à 8. Y a-t-il des questions ? On poursuit avec les charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 12. Y a-t-il des interventions ? Robert METRAILLER.

Robert METRAILLER

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames, Messieurs les CM, chers collègues. L'an passé, sous l'impulsion d'un de ses membres, le CG avait donné un signal important sur la nécessité d'augmenter les moyens en faveur de la promotion économique. Les mois derniers, lors des élections communales, les candidats à la présidence avaient mis en avant leur vision et leurs projets pour la Ville de Sierre. Haut et fort, ils avaient clamé leur volonté indéfectible de, non pas défendre, mais bien de renforcer et de dynamiser la promotion économique de notre Ville. Tous ont reconnu que le montant actuel était tout simplement ridicule. Malheureusement, à la lecture de ce point du budget, tout semble oublié. J'ai le fâcheux sentiment que les auteurs de ce budget ont la mémoire courte. Afin de répondre aux objectifs d'économies budgétaires, la Ville se voit privée des moyens nécessaires à son développement économique. Je ne connais pas encore le nom du futur responsable de ce dicastère, mais je lui souhaite bien du courage, car dans de telles conditions, sa tâche sera vouée à l'échec. On voudrait lui savonner la planche qu'on ne s'y prendrait pas autrement. Sierre a besoin d'entrées fiscales, Sierre doit réussir son projet d'Ecoparc à Daval, Sierre doit booster sa promotion économique ; pour réussir, il faut absolument inverser la tendance du poste 10.500.318.00. Nous devons viser le succès dans l'intérêt de la Ville et de ses habitants. Pour ces raisons, le groupe Alliance de Gauche demande, non seulement de refuser cette réduction de CHF 26'000.–, mais d'amender ce poste à la hausse et de le porter à CHF 100'000.–. J'ose croire que les membres du CG qui ont exigé l'an passé l'augmentation du montant dévolu à ce poste persistent dans cette volonté et soutiennent cet amendement. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. METRAILLER. La Municipalité désire-t-elle prendre la parole ?

François GENOUD

Oui, volontiers, mais c'est d'entente avec le responsable du dicastère de la promotion économique, M. Pierre BERTHOD, que je lui confie la réponse à vous donner.

Pierre BERTHOD

Bonsoir à tous, chers collègues, chers CG. M. METRAILLER, merci pour votre proposition. Je vous dirais c'est tout de même un peu particulier que d'avoir des budgets supplémentaires à disposition, sans avoir d'objectif précis pour les utiliser. J'étais – vous l'avez dit – candidat à la présidence, candidat heureux pour moi ; j'ai toujours, durant la campagne, insisté sur le fait que la promotion économique de la Ville nécessitait d'avoir des ressources humaines en suffisance, c'est-à-dire une disponibilité de personnel qui permette notamment les approches commerciales pour le développement – entre autres – de la zone industrielle de Daval, mais il ne faut pas sous-estimer aussi, les commerces du centre-ville, enfin toutes les activités qui gravitent autour de la promotion économique. En 2016, quand votre plénum avait accepté une augmentation de budget, il y avait des projets, c'était donc toute la commercialisation en termes de marketing de Daval et puis aussi la classification via le TechnoArk de cet Ecoparc, chose qui a été faite en 2016. Sur 2017, et bien, je vous dirais que le futur chef du dicastère ne pourrait qu'être content

finalement que d'avoir la marge de manœuvre suffisante que vous voulez lui octroyer, tout en étant conscient qu'il n'y a pas, à nouveau, il n'y a pas de projet tangible et réel, qui nécessiterait une telle augmentation budgétaire. Il n'empêche que cela lui permettrait d'avoir une marge de manœuvre. Donc je ne vais pas m'opposer si votre plénum décide d'augmenter le budget de la promotion économique à CHF 100'000.—, mais tout en vous rappelant que l'utilisation des fonds, et bien quand on a un budget, ce n'est pas nécessairement qu'on doit les utiliser. Permettez-moi la petite boutade suite à l'intervention de votre cheffe de groupe qui parlait de croissance économique et je vous promets que nous ne l'utiliserons ni de façon marxiste, ni de façon trop néo-libérale si vous décidez un montant supplémentaire. Libre choix à votre plénum de le faire, mais, à nouveau, on n'a pas de projet concret. Sûrement que le nouveau chef de ce dicastère aura peut-être une plus grande marge de manœuvre, c'est un petit peu le seul message que je voulais vous apporter, en vous laissant bien évidemment la liberté de voter ce que vous entendez.

Patrick ANTILLE

Merci M. BERTHOD. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? Monsieur le Président.

François GENOUD

J'aimerais apporter un petit complément à ce que vient de dire mon collègue M. BERTHOD - je m'attendais à ce qu'il le fasse – le montant porté au budget de l'exercice 2017 est de CHF 45'000.—. C'est donc en principe une rubrique qui n'est pas amendable, donc le bureau devrait statuer sur cette question, avant d'ouvrir la discussion et d'organiser un éventuel vote.

Patrick ANTILLE

Oui, merci. Oui, alors voilà, après contrôle, c'est exact que le montant mis est de CHF 45'000.— donc il n'est pas amendable, donc l'amendement est irrecevable. Nous allons poursuivre... si plus personne ne demande la parole, avec le compte 20, sécurité publique, pages 13 à 18. Y a-t-il des questions ou interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 19 à 23. Y a-t-il des interventions ? Comptes 40, affaires culturelles, sport et culte, pages 24 à 30. Y a-t-il des questions ? Comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 31 et 32. Y a-t-il des interventions ? Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 33 à 36. Y a-t-il des observations ? Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, pages 37 à 45. Y a-t-il des questions ? Comptes 90, finances et impôts, pages 46 à 48. Y a-t-il des interventions ? On poursuit avec les dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 49 à 58. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? M. Laurent DUCRY.

Laurent DUCRY

Concernant le compte 40.350.503.00, patinoires. Sans douter de la nécessité d'une nouvelle halle de glace, la Cogest demande d'avancer dans ce dossier étape par étape. Pour faire les choses dans le bon sens, la Municipalité doit devenir maître du terrain et obtenir un changement de zone permettant la réalisation d'une infrastructure sportive avant d'engager une étude. Pour rappel, dans le budget 2015, CHF 250'000.— étaient prévus pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna. Seuls CHF 7'779.— ont été investis cette année-là. Les CHF 200'000.— destinés à l'étude d'une nouvelle halle de glace ont été reportés dans le budget 2016 qui prévoyait en outre CHF 1'000'000.— pour l'acquisition du terrain Micarna. L'achat des terrains est maintenant reporté à 2018 au plus tôt, car il faut attendre que Micarna obtienne l'autorisation du déplacement de ses installations à Mangold avant de procéder à un changement de zone, déplacement qui ne pourra se faire qu'après homologation du PAD de Mangold. Ensuite il faudra encore attendre l'homologation de la modification partielle du plan de zone (zone agricole en zone d'intérêt général). La Cogest espère que ces étapes seront franchies rapidement et avec succès. Elle recommande néanmoins de ne pas entreprendre d'étude concernant la nouvelle patinoire avant l'entrée en force du changement de zone et l'obtention d'une promesse de vente du terrain, ceci afin de ne pas dépenser CHF 0.5 million pour rien si l'achat de la parcelle ou le changement de zone ne devait pas aboutir. La Cogest propose donc d'amender ce poste de CHF 500'000.—.

Patrick ANTILLE

Merci M. DUCRY. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Oui, volontiers. Comme dit tout à l'heure, le CM entend vous recommander au contraire de ne pas accepter cet amendement. Le projet de patinoire à Ecosia est un projet complexe qui nécessite un travail en parallèle sur trois axes. Le premier est celui de l'acquisition des terrains avec la compensation de la zone agricole et le changement de zone. Le deuxième est celui des études de projet et le troisième celui du financement. Le délai que l'on peut se fixer pour la réalisation de la patinoire influencera considérablement l'ordre et le rythme des études. Une première ébauche de planning réalisé par le service de l'édilité, sans tenir compte du changement de zone et en partant du principe que la Ville finance l'ensemble du projet, nous montre que, dans le meilleur des cas, un démarrage du concours en 2017 nous permettrait un début des travaux en 2020. Ce scénario est basé sur un projet estimé à CHF 39'000'000.– avec deux surfaces de glace, un parking et la démolition de la patinoire de Graben. Pour arriver à cet objectif, la Ville ne pourra évidemment pas attendre l'homologation de la nouvelle zone et ne pourra pas obtenir la certitude d'un financement venant d'autres partenaires. Pour cela, en partant du principe qu'elle désire acquérir la parcelle avant la décision du crédit d'engagement, elle devra engager un budget d'études et d'achat estimé à CHF 3'400'000.–. Les différents contacts pris avec le service du développement territorial et le service de l'agriculture de l'Etat du Valais ont donné un écho favorable à la modification partielle du plan de zone. D'autant plus que le projet de cœur agricole exclut définitivement les parcelles Micarna de son périmètre et que celui-ci désire intégrer la zone de détente et loisirs du manège à Granges comme compensation. Pour rappel, l'implantation de la patinoire à Ecosia permettra de libérer et de ne pas utiliser la zone à bâtir au centre-ville. Le projet de déplacement des infrastructures de Micarna à Mangold est en cours d'aboutissement. Le PAD est aujourd'hui validé et le projet de parc de poules parentales mis à l'enquête le 29 juillet 2016 est en cours de traitement au Canton. Entre deux, l'opposition de la Commune voisine a été retirée. Dès que l'autorisation sera en force et après négociation avec Micarna sur le prix d'achat du terrain, la Commune pourra débiter la mise en place d'un dossier de modification partielle du plan de zone et le présenter en 2017 au CG. Cette procédure peut toujours être sujette à des risques d'oppositions qui prolongeraient considérablement le délai d'homologation par le Canton. Il semble aussi plus raisonnable de conditionner l'achat de la parcelle Micarna par l'homologation de la modification partielle du plan de zone. Ces quelques points démontrent que le travail en parallèle, sur les trois axes précités, nous permettra d'atteindre, en tout cas de démarrer, la construction d'une nouvelle patinoire au plus tôt en 2020. Le report du montant de CHF 500'000.– jusqu'à l'homologation du plan de zone, comme le propose la commission de gestion, pourrait en cas d'opposition nous faire perdre quelques années. Et, pour cette raison, nous vous proposons de renoncer à cet amendement du compte 40.350.503.00 « Patinoires » et de donner un signe clair en lançant le concours et les études jusqu'au crédit d'engagement. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CALOZ Steves.

Steves CALOZ

Monsieur le Président de la Municipalité, Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. Eh bien, ça fait plaisir de revenir sur la tribune du CG pour reparler de cette fameuse patinoire. Juste un petit rappel : dans les années 90, tout le monde était d'avis qu'il fallait aller de l'avant avec ce projet. Il y avait en perspective les J.O. 2006, une patinoire qui aurait coûté à la Ville de Sierre près de 5 millions ; le projet a été abandonné, on sait ce qu'il s'est passé. Ensuite, il y a eu un projet de rénovation de Graben, pour un montant de 12 millions. Le projet a été abandonné. Ensuite, cette patinoire s'est déplacée, comme on dirait, comme un SDF, du côté de Chétroz, du côté de Daval, du côté d'Ecosia et enfin du côté d'Ecosia dans ce projet qui serait semble-t-il un emplacement définitif. Le grand problème de ce projet de patinoire, ce n'est pas de savoir où on va la faire, ça c'est défini, c'est de savoir combien est-ce qu'elle va coûter. Alors une fois pour toutes, il faudrait qu'au sein de ce plénum, on pose les chiffres sur la table. Et là, quelque part, la Municipalité n'a pas toujours communiqué de la manière des plus claires ; on annonce... en 2014, c'était à l'époque, si je ne m'abuse, M. Eddy BENEY, qui annonçait un crédit d'étude pour la nouvelle structure de glace de CHF 250'000.–. Ensuite on entend CHF 500'000.–, ensuite maintenant les perspectives sont de l'ordre du million. Mais il faut savoir une chose : une patinoire de 4'000/4'500 places, qui va coûter près de 35 ou 40 millions, les montants d'étude selon SIA 108 pour ceux qui sont dans les domaines de l'architecture ou de l'engineering, mais c'est entre 8 et 10 % ou 12 %. Donc il y

aura des études pour un ordre de grandeur de 4 à 5 millions. Mais, nom de tonnerre, rappelez-vous une chose, dans les derniers débats qu'il y a eu notamment à la salle du Bourgeois... mais tout le monde était d'avis qu'il fallait avancer sur ce projet de patinoire. Je vous rappelle qu'on a fait un vote de principe, de soutien pour aller de l'avant avec cette structure, cette patinoire. Donc ce n'est pas maintenant où pratiquement toutes les choses sont pratiquement en ligne, on a pratiquement le projet en ligne de mire, qu'il faut faire un pas de recul et sauter en arrière pour dire « attention, il va y avoir encore CHF 500'000.– d'étude ». Je ne suis ni ingénieur de ville, ni architecte, ni à la Municipalité, mais je peux vous dire que ça ne sera pas CHF 500'000.– d'étude, ce sera 3-4 millions. On le sait, mais si on veut cette patinoire, il faut aller de l'avant. Et ensuite, les promesses électorales rendent les fous joyeux. Les trois partis confondus ont défendu et ont inscrit dans leur programme de parti la réalisation publique d'une infrastructure de glace. Alors, Mesdames et Messieurs, soyons cohérents, on doit y aller ; donnons un signal clair aussi à – éventuellement – des partenariats privés/publics et les partenariats privés/publics peuvent se mettre en place uniquement si le législatif donne un signal clair de dire la Ville de Sierre, elle veut enfin construire une patinoire, elle veut cette halle de glace, sinon ça ne sert à rien de discuter dans le vide et puis on n'avancera jamais et puis dans 10 ans, dans 15 ans, dans 20 ans, on sera au même point. Alors, je vous rappelle le vote de principe, de soutien qu'il y avait eu pour cette patinoire au plénum il y a deux ans, tout le monde était d'accord, hein, et puis maintenant il ne faut pas s'offenser... cependant, cependant, cependant, je remercie la commission de gestion qui a fait son travail au plus profond de ses compétences, qui a été dans le détail. Ensuite, évidemment, qu'on peut se poser la question, une fois la Municipalité nous dit que les études sont transposables dans n'importe quel autre site, hein, et puis quelque part, les services techniques nous disent, non, ces études si on doit implémenter la patinoire sur un autre site, il faudra d'autres études, notamment sur les infrastructures d'accès, etc. On sait... mais je pense que... je me suis encore renseigné personnellement, parce qu'au fait, ce n'est pas très loin de chez moi cette patinoire, je me suis renseigné, le grand problème et une des questions, c'était ces fameuses surfaces de compensation, ces surfaces d'asselement. Effectivement, comme nous a dit Monsieur le Président, il y a des choses qui sont trouvées sur la région de Granges ; ce n'est plus un frein, donc ça va dépendre uniquement de la compétence du législatif d'homologuer ce nouveau plan de zone et puis, nom de tonnerre, allons-y ! Donc ce qu'on vous demande, en tout cas au niveau de notre groupe, hein, c'est de retirer cet amendement, parce que sinon, on laissera voter le plénum. Voilà, merci.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. CALOZ. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? M. MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, chers collègues. Je serai un peu plus bref que mon collègue Steves. Le parti libéral-radical, dans ses séances de travail, n'a pas trouvé de majorité, nous avons eu une égalité parfaite dans les votes. Donc je ne vais ni vous défendre une option, ni défendre l'autre. Par contre, si les arguments de la Cogest ont été bien entendus, à savoir l'idée de ne pas mettre, si je résume, finalement, la charrue avant les bœufs, l'idée quand même d'avoir le moyen d'avoir une étude, notamment sur le financement de la patinoire nous semble quelque chose d'urgent, parce qu'il y a évidemment les études de terrain, mais aussi les études sur le financement... et aussi un point qui nous semblait très important, c'est que de la réalisation de la patinoire dépendra aussi l'avenir du passage de la Scie qui est un des points essentiels du plan de circulation du centre-ville, donc il est important de garder une vision globale de l'ensemble des projets communaux. Je vous remercie.

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. Quelqu'un désire-t-il aussi prendre la parole ? M. CALOZ Steves.

Steves CALOZ

Vous m'excuserez, dans la précipitation j'ai oublié de poser une question à la Municipalité : ces CHF 500'000.– vont permettre de financer, de lancer le concours... est-ce qu'on peut avoir plus d'informations sur le cahier des charges de ce concours, à savoir ce sera une patinoire, combien de places, etc. combien de surfaces de glace ? Si c'est possible d'avoir cette information, merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. La Municipalité désire-t-elle répondre ?

François GENOUD

Mais bien sûr qu'elle désire répondre, elle le fera par le chef du dicastère de l'édilité et chef du groupe de travail patinoires qu'est M. Pierro VIANIN.

Pierro VIANIN

Oui, bonsoir tout le monde. Si vous permettez, je vais vous répondre sur le cahier des charges et puis sur d'autres éléments qui vont peut-être aussi vous aider à prendre votre décision. Je commencerai par le cahier des charges, puisque c'était la question directe. Il y a effectivement un cahier des charges détaillé qui a été établi en collaboration avec le service des sports, l'édilité et le HC Sierre. Ce cahier des charges a défini le nombre de places de cette patinoire qui devrait être d'environ 4'000 avec une certaine modularité, selon qu'on met des places assises ou debout ; ça fait qu'on pourrait diminuer ou augmenter un tout petit peu cette capacité, mais globalement, ça devrait être maximum 4'000, 2'500 places assises et 1'500 debout, sauf erreur. Ce cahier des charges définit les programmes des locaux, définit un restaurant, avec des loges, définit les locaux techniques, définit les locaux pour la presse parce que la ligue, à l'heure actuelle, impose plein d'éléments. Alors on a tenu compte de tous ces éléments et ils ont été préparés en collaboration avec le HC Sierre ; donc on a un cahier des charges qui fait 12 pages, qui est prêt pour le concours, on devra peut-être l'affiner encore un tout petit peu en début d'année – pour autant que le crédit ne soit pas retiré ce soir – et puis on pourra partir sur le concours. Je vous donne encore quelques éléments ; on parle souvent d'études, on dit Sierre est une ville d'études... pour moi, on a dépassé le stade des études, si on veut bien... même si c'est un concours, on peut l'assimiler à une étude... pour moi on part sur un projet, on part sur le concours qui sera la première phase, on a cinq étapes : la première ce sera 2017, ce concours ; fin 2017, on arrivera à un stade d'avant-projets quand on aura fini le concours, on passera au stade d'avant-projets avec un mandat d'architecte pour, 2018, arriver à un devis détaillé ; en septembre 2019 – pour autant que tout... qu'il n'y ait pas d'oppositions, qu'on ait pu faire le changement de zone – on aura la votation du crédit d'engagement au CG ; la quatrième étape sera mi-2019 qui sera divisée... là on part carrément sur le projet, qui sera un appel d'offres d'entreprises générales, ce qui est prévu pour le moment, on aura le choix après cet appel d'offres de prendre trois entreprises pour aller vers un devis un petit peu plus détaillé et choisir le projet définitif et le début des travaux devrait se faire, comme l'a dit M. GENOUD, notre président, début... mi-2020, avec une réception de l'ouvrage pour juin 2023, dans les meilleurs délais, si tout se passe bien. Le programme définit aussi... il y a eu une étude qui a été faite sur la circulation et les places de parcs, on n'a pas encore le détail, la zone de Daval est maintenant ouverte, on doit encore affiner avec les places de parcs qu'il y a dans les zones de Daval avec une éventuelle mobilité douce qui sera améliorée et puis ça va nous déterminer le nombre de places qu'on devra créer dans la zone. Voilà.

Patrick ANTILLE

Merci M. VIANIN. Quelqu'un désire-t-il prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à la votation sur cet amendement. Je demande aux scrutateurs de se tenir prêts pour le comptage des voix. Les CG qui acceptent l'amendement de CHF 500'000.– du compte 40.350.503.00 « Patinoires » proposé par la Cogest de ramener ce poste à CHF 14'000.– lèvent la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Les personnes qui refusent cet amendement lèvent la main. Mme FAVRE. M. DUC et Mme ZUFFEREY. Les CG qui s'abstiennent lèvent la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. **L'amendement de CHF 500'000.– du compte 40.350.503.00 « Patinoires » proposé par la Cogest de ramener ce poste à CHF 14'000.– est refusé par 31 non, 8 oui et 6 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions au sujet des comptes d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2017 est terminée.

d. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point d, discussion générale. Les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. Y a-t-il des interventions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, j'aimerais simplement revenir à mon intervention précédente ; j'ai bien entendu qu'il était impossible d'amender ce poste et si je me réfère à la lecture du commentaire de la Cogest, je lis que... je lis « *pour mémoire, le CG avait amendé à la hausse de CHF 26'000.– cette rubrique lors de l'examen du budget 2016. Le budget 2017 est amputé du montant correspondant, ce qui le ramène au niveau initialement proposé par la Municipalité l'an passé* ». Donc j'en conclus que le montant de CHF 45'000.– a bien été amendé et porté à CHF 71'000.– en 2016. Donc est-ce que ma conclusion est correcte ? Si c'est oui, ce qui était possible en 2016, ça devrait l'être en 2017 et si c'est non, merci de me fournir les explications qui me manquent.

Patrick ANTILLE

Alors, à mon avis, nous sommes dans une autre législature, dans une autre année, nous votons un autre budget, donc c'est comme ça...

Robert METRAILLER

Alors cette réponse n'est de loin pas satisfaisante, il y a un règlement... alors ou on l'applique ou on ne l'applique pas ; on ne peut pas l'appliquer en 2016 et pas en 2017, ce n'est pas une question d'année, c'est une question de cohérence de règlement. Merci d'une réponse un peu plus fournie.

Patrick ANTILLE

Silvio CALELARI, tu as la parole.

Silvio CALDELARI

Alors comme c'est moi qui avais demandé l'amendement à la hausse... on a vérifié après et puis quand on s'est rendu compte que ça avait été accepté, on n'avait rien dit, mais on se rendait bien compte qu'on n'était pas dans le (règlement du) Conseil. (*Rires*). Désolé, Robert.

Patrick ANTILLE

Voilà, alors je pense qu'on ne va pas tellement discuter plus loin là-dessus, c'était une erreur qu'on a faite l'année passée, on ne va pas la refaire cette année. Le règlement est toujours en vigueur, donc nous considérons cet amendement comme irrecevable.

Robert METRAILLER

Alors un dernier commentaire : pour moi, c'est du grand n'importe quoi !

Patrick ANTILLE

On en prend note et tu n'as pas tort. Voilà, nous allons continuer avec la discussion générale. Y a-t-il d'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

J'aimerais apporter quelques précisions d'ordre général par rapport à ce budget qui nous a été proposé... juste tout d'abord il y a un principe juridique qui dit : il n'y a pas d'égalité dans l'inégalité. Et ce n'est pas parce qu'il y a eu une pratique contraire à la loi que l'on peut par la suite le revendiquer. Donc la loi s'applique tant qu'elle est encore en vigueur... mais c'est effectivement malheureux si ça n'a pas toujours été respecté. Juste quelques petits commentaires qui sont venus suite aux discussions dans mon groupe. Tout d'abord, avec des charges de près de CHF 76 millions et des revenus de près de CHF 85 millions, on se rend compte que, sur ce budget, il y a plus de recettes que de charges ; donc nous ne sommes pas déficitaires, il y a ce qu'on appelle cette marge d'autofinancement. Jusque-là les finances communales sont ce qu'il y a de plus sain, il faut le relever. Ce qui le grève et le met dans le négatif, ce sont les amortissements, ces amortissements obligatoires à hauteur de 10 % des investissements, donc ce ne sont pas les investissements, mais bien l'amortissement de ces investissements qui grèvent notre budget et qui lui donnent cet aspect, presque... j'allais dire cet aspect déséquilibré. Cela étant, rappelons-nous aussi que les 10 % d'amortissements qui sont exigés par la loi cantonale sont bien au-delà de ce qui se pratique dans le privé et que c'est aussi une charge qui est particulièrement lourde pour notre Commune. Ensuite, une brève analyse par rapport à ce budget, entre guillemets, déficitaire, on se rend compte qu'il n'y a plus une grande marge de manœuvre pour la Commune quand on pense à toutes les dépenses qui sont obligatoires, imposées par le dessus, par le Canton. Trouver plus de recettes... ce n'est

pas l'heure d'augmenter les impôts et on a encore cette inconnue de l'impact de la RIE III, ce que ça va donner pour notre Commune. Faut-il déjà prévoir de couper dans certaines prestations communales ? Lesquelles ? Si on n'arrive pas à bâtir une patinoire est-ce qu'on supprime le HC Sierre ? Je pense que personne...- le subventionnement bien sûr, je veux dire – personne ne serait satisfait de cette solution. Donc c'est vrai que les défis qui attendent votre prochain CM, qui attendent la prochaine législature sont évidemment énormes. Je reviens aussi sur une déclaration qui a été faite en juin 2006 par nos élus, j'ai pu lire ceci en parlant des mises en zone et de la mise en place des plans de quartiers, j'ai pu lire « *la volonté politique du CM est claire, il faut avancer avec ces procédures – donc de mises en zone et de plans de quartiers – et favoriser l'implantation de constructions, afin d'accueillir à Sierre un maximum de nouveaux contribuables.* » Donc la phrase était claire. Aujourd'hui, dix ans plus tard, on se rend compte que la recette fiscale par habitant, la recette fiscale moyenne est en dessous de la moyenne cantonale. Bref, nous sommes, non pas une ville pauvre, mais une ville, j'allais dire, de pauvres, ce qui ne nous fait pas peur. Une ville populaire, c'est quelque chose qui me convient tout à fait. Par contre, il faut s'interroger sur cet état de fait... Je pense néanmoins que la politique de bâtir plus, pour plus d'habitants et plus de contribuables, dix ans plus tard on peut le dire : ce n'était peut-être pas la bonne politique... peut-être qu'à l'avenir la nouvelle législature aura plus de courage que la nôtre pour y amener une certaine modification. Certains espoirs demeurent encore pour l'avenir ; espérons qu'à Daval s'implanteront de nouvelles entreprises. Cela étant, il faut bien que ces entreprises aient leur siège à Sierre et au moins des productions à Sierre, des travailleurs à Sierre. Si c'est un simple déplacement de Sierre centre-ville à Sierre Daval, ça n'apportera rien de nouveau à notre Commune, mais là, je ne me fais pas de soucis, je suis sûr que les choses seront surveillées de près. Enfin, sur ces considérations, le groupe radical invite évidemment tout le monde à accepter le budget qui nous est présenté ce soir.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. MATTER. Y a-t-il d'autres interventions ?

e. Votation finale du budget 2017

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point e, votation finale du budget 2017. Je vous rappelle que nous allons voter ce budget 2017 de la Ville de Sierre dans sa globalité, tout en précisant que nous votons sur le budget proposé par le CM, avec les amendements que vous avez acceptés ou refusés. Par la même occasion, vous autorisez, par ce vote, le CM, à contracter les emprunts nécessaires que le présent budget implique. Nous pouvons donc passer au vote et je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour cette votation sur le budget 2017 de la Ville de Sierre, conformément à la loi sur les Communes et au règlement du CG. Alors, les CG qui acceptent le budget 2017 de la Ville de Sierre, avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Les CG qui refusent le budget 2017 de la Ville de Sierre, tel que présenté et modifié, avec ses amendements et ses autorisations de souscrire les emprunts nécessaires sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC et Mme ZUFFEREY. Et les CG qui s'abstiennent lèvent la main. C'est donc l'unanimité, je vous remercie. **Les budgets 2017 de la Ville de Sierre sont acceptés à l'unanimité.** Je tiens encore une fois à remercier les membres de la commission de gestion, pour le sérieux de leur travail et la qualité de leur rapport. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Oui, volontiers, pour vous remercier, Mesdames et Messieurs, de la confiance qui est ainsi témoignée à la Municipalité, par l'adoption de ce budget pour l'exercice 2017. Nous sommes contents d'en avoir un de budget... du moins le CM qui sera en fonction en 2017 est déjà content d'en avoir un, même si, comme cela a été relevé, nous sommes particulièrement conscients qu'il n'est pas bon et qu'il y aura encore des corrections à faire dans la gestion financière de la Ville pour tenter de retrouver l'équilibre. Mais dans les remarques de la commission de gestion, nous relevons qu'elle dit et qu'elle relève surtout l'engagement de la Municipalité dans la maîtrise des coûts dont elle est responsable. Tout le monde a vu qu'il y a un immense effort qui a été fait et au prix parfois de difficultés amères, pour arriver à présenter les chiffres qui vous ont été présentés. Ce travail devra continuer, parce qu'il ne faut pas espérer

des miracles sur le retour de meilleures recettes dans le domaine de l'électricité et il faut malheureusement d'ores et déjà se préparer à de grosses difficultés en lien avec la réforme de l'imposition des entreprises ; le Canton annonce que pour lui et comme pour les Communes, ça va aussi être quelque chose de difficile, donc les années à venir ne seront sans doute pas très agréables. Mais en attendant, pour l'exercice 2017, et bien, il y a de quoi aller de l'avant et nous espérons bien que ce budget pourra produire des résultats dont vous aurez l'occasion de parler au printemps 2018 qui seront, un tant soit peu, meilleurs encore. Merci de votre confiance.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

4. NOUVEAU REGLEMENT SUR LA GESTION DES DECHETS ET LA MODIFICATION DU REGLEMENT DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE 1994 (VERSION 2002)

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour... Oui ? (*Annonce de l'arrivée de M. Dirk SALAMIN*). Oui, merci. Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, le point 4, nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement de 1994 (version 2002). Malgré la surcharge de dossiers en cette fin de législature, le bureau, d'entente avec le CM, a décidé de traiter encore cette année ce dossier. Pour ce faire, le bureau a décidé de ne pas surcharger les commissions permanentes et a nommé une commission ad hoc en pensant que les personnes de ces commissions permanentes qui s'intéressaient au dossier intégreraient cette commission ad hoc. Je tiens à remercier les CG qui se sont engagés dans cette commission qui est présidée par M. Steves CALOZ et dont le rapporteur est Mme Odette-Renée SAVIOZ. Voilà pour les généralités.

a. Rapport de la commission ad hoc

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point a, rapport de la commission ad hoc. Je passe donc la parole au rapporteur de cette commission, Mme Odette-Renée SAVIOZ.

Odette-Renée SAVIOZ

Le document questions-réponses nous a permis d'élucider nos interrogations. La commission ad hoc est favorable à l'unanimité et encourage le CG à accepter l'entrée en matière du nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement de 1994 (version 2002). La commission réitère ses remerciements à MM. ROSSI, DELALOYE et COUPY pour les explications détaillées amenées à ce dossier.

Remarques

La commission recommande fortement lors de l'élaboration de la prescription d'application d'intégrer une solution optimale pour le tri des déchets organiques. En effet, nous ne constatons pas qu'il existe une volonté manifeste de la Municipalité d'envisager cette problématique. Nous émettons des réserves quant au règlement en l'état. Il nous semble en effet que certains points sont peu précis et laissent la porte ouverte à l'interprétation (la « trop grande quantité » ou l'amende jusqu'à CHF 10'000.– pour un sac non taxé notamment). Bien sûr, dans la réalité, le cas ne s'est jamais produit, mais selon le règlement, il s'agit tout de même d'une éventualité. En finalité, la commission ad hoc recommande à l'unanimité d'accepter ce nouveau règlement sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement de 1994 (version 2002). Le président, Steves CALOZ et moi-même. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Mme SAVIOZ. Je tiens à remercier également le président de cette commission ad hoc, M. Steves CALOZ, ainsi que tous les membres pour leur travail. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Merci. Non, nous n'avons pas de commentaire particulier à faire. Nous avons pris connaissance du rapport et nous remercions cette commission ad hoc pour son travail. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

b. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous allons passer au point b, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. L'Alliance de Gauche a lu avec intérêt le nouveau règlement sur la gestion des déchets. Il est certain que les déchets s'ils ne sont pas gérés le mieux possible deviendront un vrai problème de société avec des conséquences environnementales désastreuses. Prenons l'exemple de Naples, du Liban, des océans etc... Pour cela, des lois et ordonnances ont été mises en place par la Confédération et le Canton. Soit dit en passant, la loi fédérale date de 1983. Donc la Commune, prise par le temps, nous concocte un règlement vite fait, bien fait où est stipulé à l'article 2 que la Commune adopte une politique de gestion des déchets respectueuse de l'environnement, qui s'inscrit dans une stratégie de préservation des ressources naturelles et qui tient notamment compte de l'entier du cycle de la vie des matières premières. Lors de l'information de la Commune aux CG et ensuite lors des réponses données aux questions de la commission ad hoc, il est clair, que la Municipalité ne mettra pas en œuvre un ramassage des déchets organiques ménagers, qu'elle n'améliorera pas les écopoints en place pour que la population puisse trouver dans chaque quartier des moloks de tri performants qui pourraient éviter des déplacements inutiles à la déchetterie, que des poubelles de rue dotées de différents compartiments ne sont pas envisagées et qu'elle n'est pas du tout intéressée de donner une seconde vie à des objets encore en bon état qui pourraient servir à d'autres personnes, n'étant pas d'accord de mettre une benne à disposition pour pouvoir y déposer ces objets, sachant que Job Transit n'est pas en mesure de gérer tout cela. Elle n'essayera pas non plus d'influencer les commerces locaux pour éliminer les sachets en plastique. Tout ce que je viens de citer existe dans d'autres Villes et cela depuis quelques années. Nous sommes conscients que ces remarques ne peuvent pas figurer dans un règlement, mais tant que nous n'aurons la garantie de la part de la Commune que nos revendications seront prises en compte l'AdG n'entre pas et n'entrera pas en matière.

Patrick ANTILLE

Merci Mme EVEQUOZ. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? M. MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs, ce soir je suis un libéral-radical heureux. Premièrement, je le dis à titre préliminaire, j'entends Robert qui, tout à l'heure, nous défendait la promotion économique... j'entends aujourd'hui Romaine qui dit que son groupe va s'opposer à un règlement qui nous impose le principe du pollueur/payeur. Tout ça, c'est bon pour la croissance ! Donc vous m'en voyez ici heureux. C'est une petite « pique », Romaine, tu me connais. Le groupe libéral-radical, quant à lui, ne va pas s'opposer à l'entrée en matière ; au contraire, nous recommandons l'entrée en matière et l'adoption de ce texte. Même si nos discussions n'ont pas porté sur les aspects techniques et purement juridiques de ce texte qui, il est vrai, est complexe, nos inquiétudes portent plus sur les habitudes qu'il faudra changer. A mon avis, le changement ne se fera pas en un jour, il faudra faire beaucoup de contrôle, il y aura une certaine, entre guillemets, éducation à apporter aux habitants de la ville, mais au final, nous savons que la taxe, notamment la taxe au sac qui existe en Suisse allemande depuis plus de 20 ans... je l'avais déjà connue d'ailleurs à Fribourg lorsque j'étais étudiant en l'an 2000 et lorsque j'étais venu à Sierre, je suis entré dans le comité de mon parti en février 2002, quelque chose comme ça, une de mes premières remarques était de dire : il faut adapter notre règlement communal qui n'est pas conforme aux exigences des lois fédérales... à l'époque, ce n'était pas un sujet qui préoccupait autant qu'aujourd'hui notre Municipalité. Donc tout ça pour dire que nous sommes en face d'un projet qui est moderne, qui va adapter notre législation, la rendre conforme aux

exigences cantonales et fédérales en matière de protection de l'environnement, dans le plus grand respect du principe du pollueur/payeur, aussi nous recommandons vivement d'accepter le texte qui nous est proposé ce soir.

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. Quelqu'un d'autre désire monter à la tribune ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. La Municipalité, vous avez la parole.

François GENOUD

Volontiers, oui, nous aimerions apporter quelques commentaires et cela sera fait par M. Mario ROSSI en charge du dicastère de l'environnement.

Mario ROSSI

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les CG, chers collègues. Tout d'abord merci à la commission qui a planché sur ce règlement, merci également au service de l'environnement qui y a planché. Alors ce n'est pas un projet de règlement « vite fait », contrairement à ce qui a été dit, puisqu'on aurait pu se contenter finalement de prendre le projet qui a été établi par l'Antenne Valais romand et puis simplement faire un « copier/coller » et adapter le nom de la Ville ou de la Commune qui nous concerne. Non, c'est un projet de règlement qui a été refait complètement en collaboration avec la Ville de Sion et le règlement qui sera proposé d'ailleurs la semaine prochaine au CG de la Ville de Sion est quasiment, lui, un « copier/coller » de celui qui nous occupe ce soir. Alors si je pourrais comprendre des propositions d'amendement sur certaines articles du règlement, j'ai beaucoup plus de peine à comprendre une non-entrée en matière du règlement et ceci pour les raisons suivantes. Si la mise en place d'un système de taxe au sac est refusée à Sierre – ce qui n'est pas souhaitable évidemment – nous serions finalement en porte-à-faux avec toutes les Communes avoisinantes qui vont également mettre en place ce système de taxe au sac. Donc ça veut dire que l'organisation et la coordination avec les Communes avoisinantes seraient vraiment très difficiles ; après, dans l'application plus précise, on peut en discuter. On peut donc aussi s'étonner de la position de non-entrée en matière finalement, comme ça a été dit, de la taxe au sac qui est le système pollueur/payeur et dont l'application est la plus étendue possible et elle est le vœu aussi des mouvements écologistes, donc je m'étonne un petit peu de la position de l'Alliance de Gauche à ce niveau-là et en particulier certainement des Verts qui sont représentés fortement ce soir dans ce groupe. Dire non au règlement signifie dans ce sens un refus de la taxe au sac et si je peux comprendre qu'il y ait des demandes de précisions sur les modalités opérationnelles, je peux vous assurer qu'elles seront traitées par l'exécutif sur la base des analyses et des tests, des constats de l'administration, qui sont d'ailleurs en cours maintenant et que le règlement... une fois, pardon... et qui pourront être proposés aux citoyens d'une fois que le règlement de la taxe au sac en lui-même sera approuvé, faute de quoi, sinon, on risque de ne pas pouvoir avancer avec ces tests si le règlement n'est même pas... on n'entre même pas en matière sur le principe. Concernant les déchets « gastro » et les déchets verts qui sont à l'ordre du jour de manière un petit peu cachée dans les discussions, il faut savoir que l'usine de méthanisation de GazEl qui se situe à Vétroz et dont la Ville de Sierre est partie prenante par l'intermédiaire de l'UTO et de Sogaval est un élément qui permettra de traiter justement ces déchets « gastro ». Et l'UTO justement, la direction de l'UTO a reçu par l'intermédiaire de son comité de direction, dont la Ville fait aussi partie, la mission d'analyser les meilleures modalités à faire pour faire un ramassage des déchets « gastro » et des déchets verts de manière à pouvoir utiliser tout le potentiel de ces déchets et de les revaloriser en termes d'énergie ; entre autres à GazEl, c'est du gaz qui est produit. Donc ces tests sont en cours maintenant sur la ville de Sierre entre autres, sur le territoire de la ville de Sierre, donc l'administration n'est pas inactive, bien au contraire. On est dans un timing idéal puisque l'acceptation du règlement, mais également son homologation va prendre du temps dans le courant de l'année 2017 et la mise en vigueur pourrait être effective en 2018. Toutes ces filières dont on discute maintenant et toutes ces coordinations et ces éléments précis qu'il s'agira de mettre en place d'ici janvier 2018, ça pourra se faire dans le courant de l'année 2017, mais pour ça il faut au moins qu'on ait l'entrée en matière sur la volonté d'aller dans la taxe au sac. Donc, pour tous ces éléments, je vous propose quand même de soutenir l'entrée en matière et puis après la question du détail opérationnel pourra venir au fur et à mesure de l'avancement des tests et de ce qui pourra se faire. Je vous rappelle aussi qu'on est dans un compte autofinancé ; donc tout ce qui pourra être mis en place comme filière aura un coût, ce coût sera reporté sur les taxes, donc sur les citoyens. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. ROSSI. Quelqu'un d'autre ? M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, peut-être juste revenir sur le travail de la commission. Alors évidemment, on n'est pas des juristes... décidément ce soir, on n'est pas souvent des juristes sur beaucoup de points... mais il faut juste respecter la séparation des pouvoirs, à mon sens, à notre sens. C'est-à-dire que là on a statué sur l'adoption d'un nouveau règlement, ce règlement découle d'une obligation de la législation fédérale. Ce règlement adopté tel que proposé permettra ensuite d'avoir tous les bras de levier pour introduire une taxe au sac, une taxe au poids ou autre. Ça veut dire qu'on se met en conformité par rapport au cadre légal. Ensuite, il y aura des prescriptions d'application et ces prescriptions d'application, ce sera le rôle de l'exécutif. Donc j'ose imaginer que les membres de l'exécutif qui auront une fibre plus ou moins verte ou « écolo » jetteront un œil sur le détail de ce règlement d'application. Et je trouve dommage, en sachant qu'au niveau fédéral c'est quand même la gauche qui a mis en avant le principe du pollueur/payeur, que tout d'un coup, dans un législatif communal, on n'entre même pas en matière sur le sujet. Voilà, merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. Quelqu'un d'autre ? Jérémy SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Chers collègues, bonsoir. J'aimerais juste réagir par rapport à tout ce qui a été dit un peu au pied levé... donc on ne s'oppose pas au principe de la taxe au sac, ni au principe du pollueur/payeur, bien au contraire, on a toujours soutenu, depuis des années et des années, ce principe-là. Ce à quoi on s'oppose, c'est au présent règlement qui est une coquille vide, littéralement. Roger, tu parlais tout à l'heure du fait qu'il fallait éduquer la population, c'est un petit peu ça ; si je prends un exemple un petit peu plus trivial, pour éduquer un enfant qu'est-ce qu'il faut ? Il faut des livres, il faut des jouets, il faut des outils pédagogiques. Aujourd'hui on demande à la population de s'éduquer toute seule, sans rien modifier, sans rien adapter. On ne peut pas demander à la population de s'éduquer sur les questions de tri des déchets, d'environnement, sans développer les écopoints dans les quartiers où il n'y en a pas, sans développer des poubelles à compartiments, sans développer le recyclage, la réutilisation d'objets qui sont déposés à la déchetterie et qui sont encore utilisables, sans développer un système de ramassage des déchets organiques en ville de Sierre, sans développer des lignes de bus qui aillent jusqu'à la déchetterie, etc. Tous ces points-là, ils sont absents du présent règlement et c'est pour cette raison-là que l'on s'oppose, que l'on ne veut pas entrer en matière sur cette question. On ne s'oppose absolument pas au principe de la taxe au sac en elle-même. Voilà les quelques points sur lesquels je voudrais revenir. En lisant le règlement, on serait presque tentés de se demander si finalement le but de la Municipalité c'est vraiment d'encourager le recyclage ou si ce n'est pas d'encourager le citoyen à « bourrer » les sacs taxés pour qu'il dépense plus. Donc il y a franchement une réflexion à se faire de ce point de vue-là. Je pense qu'il y a un gros, gros, gros travail à préparer en vue du 1^{er} janvier 2018, sans quoi on risque d'arriver à une situation – s'il vous plaît, merci – à une situation de « bourrage » de poubelles publiques, etc. et c'est pour éviter cette situation chaotique qu'aujourd'hui on demande à ce que ce règlement soit revu en profondeur. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. SAVIOZ. La Municipalité désire-t-elle répondre ? M. ROSSI.

Mario ROSSI

Donc je crois qu'il faut replacer aussi à quel étage on se situe : on est au stade du règlement, ça définit un cadre légal et puis l'application elle viendra derrière. Le règlement de construction, il ne définit pas avec quels matériaux on va construire notre maison, ni la couleur des tuiles, etc. Il donne des options et des règles de base. Et puis ensuite quand on réalise le projet, là, à ce moment-là, on peut définir de manière plus précise ce qu'on veut. Le règlement qu'on a aujourd'hui du traitement des déchets, il ne définit pas où on doit mettre les écopoints, quelle est la dimension des moloks, etc. Il n'empêche que l'administration elle développe au quotidien son plan de ramassage des ordures, elle essaye d'améliorer la gestion des déchets, etc. et ce n'est pas défini dans le règlement. Donc je crois qu'il faut quand même, effectivement, comme l'a dit

M. Steves CALOZ, avoir une certaine confiance et puis accepter que l'administration fait son travail pour le bien de la communauté et puis que vous avez élu des gens à l'exécutif qui vont prendre les bonnes décisions pour que les citoyens aient des bons outils à disposition et, également, que l'information suive pour que les gens puissent appliquer les bonnes règles. Je crois que ça va, à mon avis, dans le bon sens, c'est du bon sens. Moi, je pense que si on doit commencer à écrire tout cela dans un règlement, on va attendre quelques années avant que le règlement soit à bout touchant et puis quand il sera prêt, et bien, il ne sera déjà plus conforme à ce que l'on voudrait obtenir comme résultats. Et puis je vous rappelle qu'on peut tout définir dans un règlement, mais après il s'agira de le mettre en place et de le faire payer à quelqu'un. Donc il faut trouver la juste mesure entre ce qui est nécessaire pour une bonne application de la taxe de pollueur/payeur sans rentrer dans le luxe et sans, non plus, être trop pointu de manière définitive sur les choses qu'on veut obtenir. Parce que je pense qu'il y a 60 CG, il y aurait peut-être 60 idées différentes de positionnement de la poubelle et de dimensionnement de la poubelle et de la couleur de celle-ci... donc je vous réédite ma volonté de vous motiver à entrer en matière sur ce règlement. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. ROSSI. Y a-t-il d'autres interventions ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Quel bonheur ! Passer du molok au sac, on ne pouvait pas finir mieux une carrière politique quand même. Non, indépendamment de ça, j'aimerais quand même juste revenir pour dire qu'il fut un temps où on mettait le sac devant la maison et puis on venait le ramasser, on mettait tout dedans. De temps en temps, il y avait une benne qui venait, on mettait le lourd et puis on s'en « foutait » royalement de prendre soin de notre planète. Et puis il y a eu quelques Verts qui sont arrivés, qu'on prenait pour des fous, qui nous agaçaient et puis qui ont commencé à nous expliquer. Et puis ensuite on a eu des médias qui ont commencé à nous montrer qu'il faudrait peut-être prendre soin de notre planète. C'est parti comme ça et aujourd'hui la fibre verte comme on l'appelle, elle est dans tous les partis, elle est chez tous les gens, elle est dans les écoles. Ma fille qui a 5 ans ½ qui va... - qu'est-ce qu'on appelle Harnos 2... oui, il faudrait que je m'y habitue, enfin deuxième enfantine, c'est plus simple, voilà... c'est comme ceux qui veulent me faire dire Manor, alors qu'on dit la Placette, il ne faut pas déconner, d'accord... - non, mais indépendamment de ça, on lui donne déjà une fibre, on lui explique déjà comment trier des déchets. Ça passe par l'éducation. Au début de la législature, de la précédente législature, pour ceux qui s'en souviennent, je suis venu avec des photos qui montraient ce que c'était Naples pour prendre l'exemple dont Romaine parlait avant, en parlant des moloks qui étaient notamment à l'entrée des Iles Falcon. Aujourd'hui, c'est propre. On n'a pas tout résolu, mais par l'éducation, aussi par la répression et par un travail que la Commune a fait, sur le terrain, y compris le sourire quand on va à la déchetterie qui est assez important... mais tout ça, ça s'est fait. Moi j'ai vraiment vu une amélioration en huit ans et aujourd'hui, c'est vrai que dans nos écoles on éduque, à la télé également, etc. On prend soin de notre planète, avec toujours le même message : « avant qu'il ne soit trop tard », d'accord ? Mais pour ça, je pense que cette taxe au sac... j'émettrais peut-être juste, comment dirais-je... un désir ou un rêve : prenez une couleur neutre. (*Rires*).

Patrick ANTILLE

Merci M. CALDELARI. Y a-t-il d'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Les CG qui acceptent cette entrée en matière sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Et les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. **L'entrée en matière est acceptée par 36 oui, 14 non et 2 abstentions.**

c. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons poursuivre avec le point c, discussion générale. Pour la discussion générale, nous vous proposons, selon l'article 26 du règlement du CG, de passer article par article, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment de l'article concerné. Chacun étant

censé avoir pris connaissance de ce règlement, je ne lirai pas tous l'article mais seulement son intitulé afin de ne pas prolonger inutilement les débats. Y a-t-il des interventions dans le plénum ? Si ce n'est pas le cas, nous allons commencer.

I. Dispositions générales

Article 1 – But : y a-t-il des questions ou observations ?

Article 2 – Principes de gestion

Article 3 – Définitions

Article 4 – Compétences

II. Gestion des déchets

Article 5 – Tâches de la Commune

Article 6 – Devoirs des détenteurs de déchets

Article 7 – Déchets non collectés ni acceptés par la Commune comme déchets urbains

Article 8 – Prévention des atteintes

Article 9 – Collectes et transport des déchets

Article 10 – Déchetteries et infrastructures de collecte fixes (Ecopoint) : vous ne vous gênez pas, hein ?

Article 11 – Remise des déchets et récipients

Article 12 – Déchets ménagers

Article 13 – Déchets valorisables

Article 14 – Déchets volumineux

Article 15 – Déchets spéciaux

Article 16 – Déchets soumis à contrôle

Article 17 – Déchets de chantier

Article 18 – Déchets non éliminables dans les installations publiques

III. Financement et taxes

Article 19 – Principes

Article 20 – Critères de taxation

Article 21 - Taxe de base

Article 22 - Taxe proportionnelle

Article 23 - Taxes spéciales

Article 24 – Fixation des taxes

Article 25 – Tarifs

Article 26 – Facturation et paiement

IV. Procédure ; dispositions pénales et moyens de droit

Article 27 – Pouvoir de contrôle

Article 28 – Infractions

Article 29 – Moyens de droit et procédure

V. Dispositions finales

Article 30 – Abrogation

Article 31 – Entrée en vigueur

Voilà, nous sommes arrivés au terme de la lecture de règlement. Y a-t-il des questions ou interventions ?

d. Votation finale

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point suivant directement, le point d, votation finale. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Conformément à la loi sur le régime communal et au règlement du CG, les CG qui acceptent le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement tel que présenté sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. M. ZUFFEREY... Mme ZUFFEREY, pardon. Les CG qui refusent ce nouveau règlement sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Et enfin les CG qui s'abstiennent. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. **Le nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et la modification du règlement de protection de l'environnement est accepté par 36 oui, 6 non et 5 abstentions.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Oui, pour vous remercier, Mesdames et Messieurs, à nouveau, pour la confiance témoignée, en vous assurant bien évidemment que le CM et l'administration feront tout ce qu'ils peuvent pour que ce règlement soit respecté, que les conditions de collecte des déchets soient toujours adaptées au mieux dans le respect des coûts et en vous rappelant ce qui a été dit tout à l'heure aussi, c'est que ce règlement sur les collectes de déchets est une affaire de tout le Valais romand en ce moment. Toutes les Communes du Valais romand se préparent à adopter un règlement de ce type-là et qu'il eut été plutôt inopportun qu'une seule Commune au milieu de celles-là renonce à la collecte... et surtout à la taxe au sac, au risque alors de se voir chargée de toutes les personnes suffisamment calculatrices et peu respectueuses des règlements de leur Commune qui seraient venues déposer leurs déchets dans les moloks de la ville de Sierre. Donc il y a une cohérence à avoir aussi avec l'ensemble des Communes du Valais romand, en se souvenant que le Haut-Valais a déjà passé à la taxe au sac il y a longtemps. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. GENOUD.

5. OCTROI D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DIT DE LA CONNEXION OUEST

Patrick ANTILLE

Nous allons poursuivre avec le point suivant de l'ordre du jour, point 5, octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest. Le projet pour lequel nous allons nous prononcer sur ce crédit d'engagement fait partie d'une suite logique afin de mieux desservir le nouveau parking ainsi que la nouvelle gare routière du complexe sud des voies CFF. Ce projet, qui fait partie du plan directeur du centre-ville,

permettra également de dévier le trafic vers le sud afin de libérer la ville d'une grande partie du trafic. Voilà pour ce qui est des généralités.

a. Rapport de la commission de gestion

Patrick ANTILLE

Nous allons donc poursuivre avec le point suivant, le point a, rapport de la commission de gestion. Je passe donc la parole à son rapporteur, M. Laurent DUCRY, pour la lecture des conclusions.

Laurent DUCRY

Merci. La Cogest a analysé le crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest sur la base des documents fournis ainsi que des informations complémentaires transmises par MM. Pierre KENZELMANN, Jean-Henri ZAMBAZ et Thierry SPALLA, respectivement CM, architecte de ville et ingénieur responsable des études et des travaux aux services techniques communaux. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité. Le réaménagement du centre-ville est nécessaire afin de diminuer la circulation et de rendre celui-ci plus agréable. La réalisation de la connexion ouest s'inscrit dans le projet Sierre se transforme et répond parfaitement à ce besoin. Ce projet rendra la place Beaulieu, l'avenue Mercier de Molin et l'avenue Général-Guisan nettement plus attractives. Le crédit d'engagement de CHF 6'304'369.– est supportable pour les finances communales, même si l'endettement projeté par habitant devrait progresser de CHF 1'000.– fin 2016 à CHF 4'794.– fin 2026, soit au terme du plan d'investissements multiannuel 2017-2026. Il faut toutefois préciser que le crédit d'engagement de la connexion ouest n'engendre qu'une partie de cette augmentation théorique, soit CHF 373.– par habitant. A l'horizon 2026, l'endettement sera qualifié de mesuré selon les critères cantonaux. Même si la Cogest soutient ce crédit d'engagement, l'évolution de la dette au cours des prochaines années devra être suivie de manière attentive. L'amortissement de cet investissement impactera le compte de fonctionnement à raison de 10 % du montant résiduel. En termes de charges d'exploitation, la différence principale provient de la construction d'une nouvelle fontaine qui engendrera des charges d'environ CHF 10'000.– par an. La Cogest rappelle une fois de plus que la Commune est en situation de déficit budgétaire structurel et que des mesures d'économies supplémentaires seront nécessaires lors de la prochaine législature. En conclusion, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 6'304'369.– pour la réalisation du projet d'aménagement de la connexion ouest,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire,
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la commission de gestion, sa présidente Sabine REY et le rapporteur moi-même.

Patrick ANTILLE

Merci M. DUCRY.

b. Rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme

Patrick ANTILLE

Point b, rapport de la commission de l'édilité et de l'urbanisme. Je cède maintenant le micro à M. Gilles SALAMIN pour la lecture des conclusions du rapport de la commission d'édilité et urbanisme.

Gilles SALAMIN

Conclusions de la commission : tout d'abord, les membres de la commission remercient chaleureusement le CM en charge du dossier M. Pierre KENZELMANN, M. Jean-Henri ZAMBAZ, architecte de la ville et M. Thierry SPALLA, responsable de la coordination et de la planification des études qui ont, lors de la séance du 2 novembre 2016, répondu avec précision aux questions posées. La commission retient que le projet, du point de vue de l'édilité

et de l'urbanisme, est convaincant. Elle n'a pas de réserves, ni de remarque particulière à formuler puisqu'il s'agit d'un projet s'inscrivant directement dans le cadre du « plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville de novembre 2015 » et que cette pièce de l'édifice fait directement partie de l'objectif d'un centre-ville convivial, désormais désigné comme « hypercentre ». La commission souligne également qu'à la réalisation de cette connexion, la Ville de Sierre possèdera deux portails (place de Beaulieu et place de l'Hôtel de Ville) reliés par une nouvelle zone de rencontre (avenue Général-Guisan). Il s'agit ici de la concrétisation d'un vœu cher aux habitants de la Cité du Soleil. Les membres de la commission sont satisfaits d'avoir pu traiter en une seule législature une part importante du projet (complexe sud, rond-point Beaulieu et ses raccordements) qui font entièrement partie du concept de Sierre se transforme, et de clore avec l'analyse du dossier la connexion ouest. Au vu des arguments de ce rapport et après avoir pris connaissance du message du CM ainsi que des documents du projet, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose d'approuver l'entrée en matière.

A l'unanimité de ses membres, la commission donne également un préavis favorable et vous propose :

- d'accepter le crédit d'engagement de CHF 6'304'369.– pour la participation communale à la réalisation du projet de la connexion ouest s'étendant sur la place Beaulieu et ses embranchements routiers ainsi que l'avenue du Marché, l'avenue des Alpes, l'avenue Mercier de Molin et la rue du Temple,
- d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1, lettre c, de la loi sur les Communes du 05.02.2004 ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.
- d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre e, de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.

Lu et approuvé par la commission d'édilité et d'urbanisme le 14 novembre 2016. Le président Raphaël GARCIA et moi-même.

Patrick ANTILLE
Merci M. SALAMIN.

c. Rapport de la commission du développement durable

Patrick ANTILLE

Je passe à la lettre c, rapport de la commission du développement durable. Pour terminer, nous allons entendre la conclusion de la commission de l'énergie, de l'environnement et du développement durable par son rapporteur, M. Ralph GUNTERN.

Ralph GUNTERN

Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonsoir. Alors la conclusion de la commission du développement durable : suite à l'étude de ce projet d'aménagement de la connexion ouest, la commission du développement durable relève la pertinence de ce projet qui est la suite logique proposée dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville, édité en 2015. C'est une étape supplémentaire pour redonner à la ville de Sierre sa vraie grandeur. Ces transformations permettront d'augmenter l'attractivité de la ville et pourraient favoriser la venue de nouveaux habitants et commerçants. Ce projet offre une liaison performante entre l'avenue sud-ouest et l'avenue nord, tout en requalifiant les espaces publics et en rendant plus attractif l'accès au parking Beaulieu. Cette dernière permet également le renforcement de l'avenue sud-ouest et modifie le système de circulation du centre-ville avec, comme objectif principal, l'élimination des véhicules mais elle favorise également la mobilité douce en développant des zones piétonnes. La commission du développement durable demande au CM de pousser la réflexion un peu plus loin et propose qu'à moyen/long terme la circulation sur l'avenue Général-Guisan soit totalement éliminée. Elle préconise aussi de rester attentif au choix du mobilier urbain en gardant à l'esprit le concept développé pour la place de l'Hôtel de Ville en trouvant le meilleur compromis possible entre les différents coûts et l'esthétisme. Enfin, la commission du développement durable tient à relever la pertinence et la qualité de ce projet, des documents et informations mis à disposition de la commission. Pour toutes ces raisons, les membres de la commission du développement durable ont décidé, à l'unanimité :

- d'accepter l'entrée en matière de ce projet,
- d'autoriser le crédit d'engagement de CHF 6'304'369.– de participation communale à la réalisation du projet d'aménagement de la connexion ouest s'étendant sur la place Beaulieu avec ses embranchements routiers ainsi que sur l'avenue du Marché, l'avenue des Alpes, l'avenue Mercier de Molin et la rue du Temple,
- d'admettre le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire relevant de sa compétence, conformément à l'article 17 alinéa 1, lettre c de la loi sur les Communes du 05.02.2004 (LCO), ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation,
- de permettre l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation, si celui-ci devait relever de ses compétences, conformément à l'article 17, alinéa 1, lettre e de la LCO ainsi qu'à l'article 5 du règlement communal d'organisation.

Le président Robert METRAILLER, le rapporteur moi-même. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci M. GUNTERN. Je tiens à remercier les trois présidents de ces commissions ainsi que tous les membres qui ont contribué au travail de ces études.

d. Entrée en matière

Patrick ANTILLE

Nous pouvons poursuivre avec le point d, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ?
Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

L'AdG s'est penchée avec beaucoup d'intérêt sur ce nouveau crédit. Elle espère vivement, comme l'ont souligné les commissions d'environnement et de gestion, qu'avec cette connexion ouest il y ait une importante diminution du trafic automobile au centre-ville. D'ailleurs cet après-midi sur la place de l'Hôtel de Ville, c'était incroyable, on y voyait une file de voitures à perte de vue côté ouest de la ville. L'Alliance de Gauche s'est réjouie de voir que les concepteurs du projet ont réussi à intégrer le cèdre du Liban de la place Beaulieu dans leur démarche. Il est important de le souligner pour qu'à l'avenir tout nouveau projet se fasse de manière à englober les éléments déjà en place. Nous remercions les diverses commissions pour leur travail et nous sommes d'accord d'entrer en matière sur ce nouveau crédit d'engagement.

Patrick ANTILLE

Merci Mme EVEQUOZ. Une autre intervention ? M. CALOZ Steves.

Steves CALOZ

Le groupe démocrate-chrétien remercie les trois commissions, a pris connaissance de ces trois rapports. Dans nos deux séances de groupe, on a été tout de suite assez unanimes sur le projet qui permettra d'une part de désengorger ce centre-ville et d'autre part d'assurer cette liaison efficace entre l'avenue sud-ouest et puis l'avenue nord. Donc on vous propose l'entrée en matière de manière unanime et, évidemment, l'acceptation de ce crédit d'engagement.

Patrick ANTILLE

Merci M. CALOZ. Un autre intervenant ? M. MATTER.

Roger MATTER

Très rapidement, le groupe libéral-radical reconnaît la clause du besoin dans le cas d'espèce, il y a une véritable suite logique par rapport aux travaux déjà entrepris, par rapport au plan de circulation du centre-ville et c'est pour cela que nous acceptons... que nous entrons en matière et recommandons également d'accepter le crédit d'engagement pour ce sujet. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Je prie donc les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent cette entrée en matière sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Apparemment personne. Et les CG qui s'abstiennent ?

L'entrée en matière sur l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest est acceptée par 45 oui et 1 abstention.

e. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons poursuivre avec le point e, discussion générale. Y a-t-il des intervenants ?

f. Votation finale

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous allons sans attendre passer au point f, votation finale. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Conformément à la loi sur le régime communal et au règlement du CG, les CG qui acceptent l'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 6'304'369.– pour la participation communale à la réalisation du projet de la connexion ouest, d'accepter le principe de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire et d'accepter l'octroi d'un éventuel emprunt nécessaire à cette réalisation sont priés de lever la main. Mme FAVRE. M. DUC. Mme ZUFFEREY. Y a-t-il des CG qui s'abstiennent ? Qui refusent ? **Donc la demande du CM concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet d'aménagement dit de la connexion ouest est acceptée par 45 oui et 1 abstention.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Volontiers, pour vous remercier une fois de plus, Mesdames et Messieurs, sur la question de ce crédit d'engagement de la connexion ouest. Nous avons attentivement lu les rapports des trois commissions et constaté la parfaite convergence de vues entre ces trois rapports, mais aussi avec la Municipalité pour apporter une pièce du puzzle, si je peux appeler ça ainsi, du réaménagement du centre-ville durant cette législature encore jusqu'au crédit d'engagement. Vous savez que maintenant devront commencer les procédures pour mise à l'enquête publique ; nous espérons que cette convergence de vues saura aussi se reporter auprès des citoyens et auprès des sempiternels 18 opposants qui ne manqueront pas, semble-t-il, de faire valoir leurs droits là aussi et attendons-nous, à cause de cela, à ce que le planning ne soit pas celui qu'on espérait. Mais, Mesdames et Messieurs du CG, merci beaucoup pour la confiance témoignée.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

6. INTERPELLATION INTERPARTIS DEMANDANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE TRAITER AVEC PRIORITE LA QUESTION DU SKATEPARK ET D'IMPLIQUER L'ASSOCIATION SAS – SKATE ASSOCIATION SIERRE – AU DEVELOPPEMENT D'UN PROJET ET A LA REALISATION DU NOUVEAU SKATEPARK

Patrick ANTILLE

Nous allons poursuivre avec le point suivant de l'ordre du jour, le point 6, interpellation interpartis demandant au CM de traiter avec priorité la question du skatepark et d'impliquer l'association SAS au développement d'un projet et à la réalisation du nouveau skatepark. Voici un rappel historique de cette interpellation. Le 8 juin dernier, l'annonce et dépôt du texte de l'interpellation, le 28 septembre développement par les (opposants) déposants. Voilà. Comme le stipule notre règlement du CG dans son article 37, la Municipalité devrait répondre à cette interpellation aujourd'hui.

a. Réponse de la Municipalité

Patrick ANTILLE

Pour ce faire nous allons passer au point a, réponse de la Municipalité. Je passe donc la parole à la Municipalité.

François GENOUD

Merci beaucoup. Et oui, la Municipalité répond à cette interpellation et de la façon suivante : lors du plénum du 28 septembre 2016, M. Roger MATTER a déposé au nom des trois chefs de groupe du CG, une interpellation au sujet du remplacement du skatepark des Anciens Abattoirs. Mener un chantier de plus de 65 millions au centre-ville, à proximité d'un espace culturel en activité, d'habitations, de la gare, de son trafic, d'une forêt protégée et d'un cimetière, n'est pas une tâche facile. Elle demande une coordination sans reproche entre les utilisateurs actuels du lieu, les futurs utilisateurs, les habitants, les mandataires, les entreprises, les différents services de la Ville et de l'Etat. Si l'on se déplace à proximité du chantier on peut aisément se rendre compte de son ampleur ainsi que des difficultés de travail et de sécurité que peut causer un espace aussi restreint. Il est évident qu'un tel chantier nécessite de la part des associations qui y résident beaucoup de patience et de collaboration. C'est pour cela que, contrairement à ce qui a été avancé dans l'interpellation, la Municipalité a écrit le 17 décembre 2014 déjà à MM. MARGELISCH et GIVORD, alors co-présidents ad interim de l'ASLEC, pour les informer du début des différents travaux. La date de la dernière utilisation du skatepark et du calcetto était fixée au début du chantier, soit jusqu'en mars 2015. Les questions auxquelles la Municipalité s'est engagée à répondre concernent la participation de l'association Skate Association Sierre, le financement et la possibilité de disposer d'un montant de CHF 100'000.- mis à disposition par le Canton. Avant de répondre aux trois questions posées par les groupes du CG il semble important de se remémorer quelques étapes de développement du projet du complexe sud. La première concerne la validation du 5 avril 2011 du règlement et programme de concours du complexe sud, par la Ville de Sierre et le Canton. Dans ces documents, figurait l'annotation suivante : le calcetto (terrain de jeu) et le skatepark font partie des lieux de rencontre. Ils devront être maintenus ou restitués dans le périmètre d'intervention ou de réflexion. La proposition d'emplacement du skatepark et du calcetto avait donc été validée lors du jugement du concours selon les souhaits du CM. La deuxième étape était celle de l'acceptation par le Canton du financement pour le remplacement de toutes les infrastructures à démolir, situées dans le périmètre de construction de la nouvelle école de commerce. Il s'agissait du calcetto, du skatepark, de l'entrée est des Anciens Abattoirs, de sa production de chaleur, des locaux de stockage, des aménagements extérieurs ainsi que du local du fossoyeur. Les financements pour les remises en place du calcetto et du skatepark font partie du crédit d'engagement validé par le Grand Conseil. Ils sont de compétence cantonale. La troisième étape sera celle de la réalisation des aménagements dont fera partie le skatepark. Ceux-ci sont prévus pour 2018, à la fin de la construction de l'école de commerce. Ils seront tous deux mis en service pour la rentrée 2018. Le déplacement du skatepark sur un autre site que celui du complexe sud ne serait pas rationnel puisque la Ville devrait d'une part fournir un nouveau terrain en zone à bâtir et d'autre part laisser vide l'espace prévu dans le projet du complexe sud. Le regroupement des activités autour des Anciens Abattoirs correspond aux attentes formulées par l'ASLEC lors de la mise en place du concours d'architecture. Un montant de CHF 100'000.- est prévu dans le cadre du crédit d'engagement cantonal. Ce montant est d'ailleurs estimatif et devra être affiné selon les choix constructifs. Jusqu'à aujourd'hui la commission de construction du complexe sud n'a fait que vérifier l'exactitude de l'emplacement du skatepark. Prochainement, elle passera à l'étude de l'objet en collaboration avec les utilisateurs, ce qui lui permettra de définir les montants nécessaires à inscrire au budget 2018 pour sa réalisation. Ce montant dépendra du type de skatepark que la Ville désirera réaliser et de la contribution financière de Skate Association Sierre. En conclusion, voici les réponses formelles aux questions posées par les auteurs de l'interpellation :

Participation de l'association à l'élaboration du projet

Il est effectivement prévu que le Canton et/ou la Commune prenne contact avec les membres de l'association, afin de les intégrer dans l'élaboration des aspects pratiques du projet de skatepark.

Un montant est-il prévu au budget 2017 de la Commune et une éventuelle participation de l'association au financement du projet est-elle envisageable ?

La restitution de l'infrastructure qui a dû être démontée durant le chantier devra être prise en charge par le Canton, selon les accords convenus. La Commune n'a donc rien prévu pour cet objet à son budget 2017. En revanche, d'éventuelles améliorations par rapport à l'état antérieur

souhaitées par les membres de l'association, pourront sans aucun doute être introduites dans le projet, dès lors que l'association s'engage à en financer le coût correspondant.

Le montant de CHF 100'000.– mis à disposition par le Canton pour le remplacement du skatepark peut-il être affecté à d'autres fins ou éventuellement à cette fin mais sur un autre emplacement ?

Cette question pourrait être discutée avec le Canton, mais ce serait une mauvaise opération économique pour la Commune et pour les usagers du skatepark. En effet, dans une telle variante le Canton considérerait que cette somme le libérerait de toute obligation en matière de restitution du skatepark. Or, il est très improbable que ce montant suffise à la réalisation d'un nouveau skatepark. La différence devrait alors être supportée par la Ville et/ou les utilisateurs. Par ailleurs, l'infrastructure ne pourrait plus être aménagée à proximité de l'ASLEC, ce qui serait une moins-value incontestable en termes de gestion, de contrôle et de surveillance de l'installation. La volonté du CM, en la matière, est donc de restituer le skatepark à son emplacement initial.

Voilà, Mesdames et Messieurs, la réponse que nous avons préparée pour répondre à l'interpellation. Nous espérons qu'elle vous satisfait, qu'elle vous convainc aussi que les « skateurs », si je peux les appeler ainsi, et bien, seront dès le début de l'année prochaine appelés à collaborer à l'élaboration détaillée du projet qui lui ne sera terminé et disponible qu'en août, voire en automne 2018, mais pas avant. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Nous avons pris note de votre réponse et nous espérons que les dépositaires de cette interpellation soient satisfaits de vos dires.

b. Discussion générale

Patrick ANTILLE

Nous allons poursuivre avec le point b, discussion générale. La parole est au plénum.

c. Eventuel vote de résolution à valeur consultative

Patrick ANTILLE

Si personne ne demande la parole, nous allons passer au point c. Comme stipulé à l'article 37, nous avons la possibilité au terme du débat, de voter une résolution à valeur consultative. Est-ce que quelqu'un demande cette votation ?

7. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Patrick ANTILLE

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au point 7 de l'ordre du jour, informations de la Municipalité. La parole est à la Municipalité.

François GENOUD

Volontiers, merci beaucoup Mesdames et Messieurs. Au chapitre des informations, quelques sujets, il n'y en a pas beaucoup, je vous rassure, l'heure avançant...

Exercice catastrophe Rhône 3

D'abord, une information sur l'exercice catastrophe Rhône 3. Une trentaine d'hommes de la protection civile, des pompiers et des agents de la police municipale ont simulé le 17 novembre 2016 un danger marqué d'inondation dans le village de Granges pendant toute la journée de jeudi. Quelque 30 personnes ont été réellement évacuées de leur domicile en début d'après-midi. Véhicules de pompiers, installation de postes de commandement, voitures de police, présence marquée des agents de la protection civile.... Les habitants d'un quartier grangeard situé le long du Rhône ont vécu un jeudi après-midi animé. Cause de ce remue-ménage, un exercice en conditions réelles mené par l'état-major de conduite (EMC) de la Ville de Sierre. Sur un scénario de danger marqué d'inondation provoqué par une crue du Rhône et des ses affluents, l'EMC s'est d'abord mis en place à 7h30. Puis le président François GENOUD

– votre serviteur, en l'occurrence - a donné à 10h00 l'ordre d'évacuer un quartier où résident environ 500 ménages, et c'était 10h00, je vous assure. Les différentes équipes d'intervention ont alors convergé vers Granges, où elles sont arrivées vers 13h00. Sous les ordres du chef d'Etat-Major, le processus d'évacuation a débuté à 13h30. Le contact avec les habitants s'est bien passé. Peu de personnes se trouvaient à leur domicile un jeudi après-midi ensoleillé. Pour rappel, aucun d'entre eux n'était obligé de quitter son domicile dans le cadre de l'exercice. En cas de réel danger d'inondation, par contre, un ordre d'évacuation est contraignant. Le bilan de la journée est positif, en particulier, la coordination entre les différents acteurs de l'exercice (l'EMC, les pompiers, la police et la protection civile) ; tout s'est très bien passé. Cet exercice local, exécuté après 18 mois de préparation, s'inscrit dans un contexte cantonal. C'est le Canton, en effet, par son Office de protection de la population, qui mandate les Communes pour qu'elles conduisent tous les sept ans des exercices grandeur nature en relation avec les dangers naturels. C'est aussi lui qui définit le scénario de l'intervention et en tire le bilan final.

Recours contre le projet de l'esplanade de la gare

La mise à l'enquête publique en mai 2012 du projet d'aménagement urbain de l'esplanade de la gare (secteur place de la gare essentiellement) avait suscité 18 oppositions. Ces oppositions ont été rejetées et le projet homologué par le Conseil d'Etat en date du 12 octobre 2016... mai 2012, octobre 2016. Comme le permet la procédure, 6 de ces opposants se sont regroupés pour contester cette décision cantonale. Ils ont déposé un recours commun, conduit par un même représentant, auprès du Tribunal cantonal. Actuellement au niveau des échanges d'écritures, cette procédure se poursuivra donc devant cette autorité dont on espère une décision dans le courant de l'année 2017.

Evénement lors de la braderie de la Sainte-Catherine

Sujet suivant, les événements malheureux lors de la braderie de la Sainte-Catherine de cette année. Le 22 novembre 2016, à 01h27, la centrale de la police cantonale demandait l'intervention de la police municipale à la braderie Sainte-Catherine pour une personne grièvement blessée à l'arme blanche sur la piste de danse. Immédiatement sur place, quatre agents de la police municipale et quatre de la police cantonale ont constaté qu'une personne avait été poignardée sur plusieurs parties de son corps. La Ville avait exigé des organisateurs que le service de sécurité privé de la braderie soit augmenté par rapport à 2015, au vu des nombreuses bagarres qui s'étaient déroulées aux abords de la tente. Il avait également été précisé que ce personnel devait être au bénéfice d'une carte de légitimation officielle. Cette obligation a permis de diminuer les interventions de moitié par rapport à la braderie de 2015. Dans la nuit du 21 au 22 novembre 2016, selon les informations obtenues de l'organisateur et suite aux observations faites par les agents de la police municipale, 10 agents de sécurité privés de Securitas étaient présents dans et aux abords de la braderie. On peut estimer que la sécurité prévue était suffisante et bien organisée. Deux infirmières, engagées par la braderie, étaient en outre présentes dans la tente le vendredi, le dimanche et le lundi, cela jusqu'à la fermeture. Le samedi, deux sanitaires étaient également présents jusqu'à la fermeture. Concernant les ambulances, selon le directeur de l'OCVs, celle-ci était sur place en moins de 20 minutes, ce qui répond aux normes de l'interassociation de sauvetage. Plusieurs mesures peuvent être entreprises pour garantir la sécurité des personnes lors de cette manifestation, sans que cela soit trop contraignant pour l'organisateur. La labellisation Fiesta semble une piste intéressante car elle cadre la manifestation avec des critères bien précis dans plusieurs domaines. Bien que dramatique, ce fait divers reste exceptionnel et toutes les mesures qui pourront être entreprises n'empêcheront jamais un déséquilibré de blesser une personne lors d'une soirée festive. Le nécessaire devra cependant être fait pour diminuer ce risque au minimum. Une séance avec l'organisateur sera planifiée dès le début de l'année 2017 pour envisager différentes pistes, afin d'améliorer la sécurité de la braderie Sainte-Catherine. Voilà, Mesdames et Messieurs, les sujets sur lesquels la Municipalité tenait à vous donner une information. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président.

8. DIVERS

Patrick ANTILLE

Nous allons tout de suite passer au point 8, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Une fois n'est pas coutume, c'est votre président qui s'exprimera en premier. Mesdames et Messieurs les CM et CG, Mesdames et Messieurs. Chaque 4 ans interviennent des changements de personnes à l'exécutif tout comme au législatif de notre commune mais ce n'est que rarement qu'un président de Ville quitte ses fonctions. François, si tu permets que je te tutoie, par ces quelques mots et au nom de toutes les personnes qui ont eu l'occasion et le privilège de te côtoyer et de travailler sous ta baguette j'aimerais te remercier pour ton travail au sein de notre Municipalité. Tout d'abord CG, puis président de la commission de gestion, ensuite élu au CM, vice-président et depuis 8 ans président de la Municipalité, cela en fait des jours, des heures passés au service de notre population. Ce ne sont pas les dossiers traités qui t'auront ménagé mais tu as su les mener jusqu'au bout. Peut-être pas toujours avec le résultat final espéré mais au moins le débat était présent. Assis à ton bureau, tu dis souvent que tu peux admirer cette belle vallée d'Anniviers que tu chéris. Et bien, à partir de l'année prochaine, tu pourras t'arrêter en y montant et contempler l'évolution positive de cette belle ville de Sierre à laquelle tu as contribué. Un petit clin d'œil à ton successeur, Pierre BERTHOD, à qui je souhaite plein succès et beaucoup de plaisir à ce poste de président. François, merci pour tout ton travail et, en signe de reconnaissance, je te prie de recevoir ce petit présent que tu prendras plaisir à partager avec ton entourage durant ces merveilleuses fêtes de fin d'année. Bravo et merci. (*Longs applaudissements*). Un grand merci aussi à vous les Conseillers communaux et généraux qui mettez un terme à votre mandat politique. Si Sierre est ce qu'elle est aujourd'hui, c'est aussi grâce à votre labeur tout au long de ces années. Pour votre engagement un immense bravo. (*Applaudissements*). Je tiens également à remercier toutes les personnalités qui se sont succédé au poste que j'occupe aujourd'hui ainsi que les membres du bureau pour leur collégialité durant ces 4 ans. Un merci pour terminer à vous tous qui (vous) vous êtes impliqués tout au long de cette législature. Certes, le travail dans les commissions est plus conséquent mais toute implication en politique mérite reconnaissance. Alors bravo à tous. (*Applaudissements*). Voilà j'en ai terminé.

Nous pouvons continuer dans les divers et je passe maintenant la parole au plénum. Mme BREGY-ZUFFEREY.

Véronique BREGY-ZUFFEREY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CM, chers collègues. Au nom du groupe PDC, j'ai été contactée par la société de développement de Muraz concernant l'UAPE de Muraz. Je vais donc vous lire le courrier qui m'a été transmis à ce sujet. « *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal. Depuis quelques semaines, Muraz est à nouveau dans l'inquiétude : des bruits courent sur la possible, voire probable fermeture de l'UAPE de notre quartier. Pour rappel, la structure, qui a été ouverte en août de cette année, et pour le plus grand bonheur de ses usagers, a vu une augmentation de sa fréquentation jusqu'à ce jour, et jouit d'une très bonne réputation dans le quartier. Notre crainte d'une fermeture est fondée, selon M. GERMANN, dans une réponse donnée au mail de Daria MOULIN, dont Laetitia MASSY, Nathalie EPINEY et Sarah CLAVIEN ont reçu une copie. Ouverte en août dernier, cette UAPE a traversé de nombreuses difficultés :*

- *L'information de l'ouverture a été mal véhiculée dès le départ (informations officielles et parfois divergentes).*
- *L'enquête aux habitants a été faite de manière tardive.*
- *L'information de l'ouverture a été transmise seulement aux parents déjà utilisateurs de la structure de l'Europe, et au dernier moment.*
- *La structure n'est pas accessible l'après-midi, ne donnant pas la possibilité aux 1H de s'y inscrire.*

Même si tout n'est pas encore parfait, nous demandons que l'UAPE de Muraz reste ouverte. Décider de la fermer quatre mois seulement après son ouverture, correspond à tuer dans l'œuf un projet prometteur. Une période d'essai d'au moins trois ans, serait plus judicieuse. Si les Murazzis délocalisent leurs enfants à Sierre pour utiliser l'UAPE de l'Europe, notre quartier perdra petit à petit son âme de village familial, convivial, où il fait bon vivre, que nous œuvrons à entretenir avec la société de développement. Nous savons que plusieurs parents, pas encore usagers, ont le projet d'utiliser la structure l'année prochaine. L'unique maman de jour de Muraz,

a déjà redirigé quatre enfants vers l'UAPE, afin de pouvoir prendre des bébés, et répondre ainsi à une autre demande, pour laquelle l'offre est insuffisante. L'ouverture de l'UAPE les après-midi, pour les 1H serait également une promesse de meilleure fréquentation. Plusieurs enfants, dont les frères et sœurs sont dans un niveau supérieur, utiliseraient la structure. Actuellement, ces familles doivent délocaliser deux, voire trois enfants à Sierre le temps d'une année. Il devient tard pour faire une nouvelle enquête auprès des habitants de Muraz, qui, une fois de plus, se méfient et imaginent déjà des solutions annexes. Aussi, afin de rétablir le calme et la confiance, suggérons-nous une séance-rencontre avec les actuels et futurs utilisateurs de l'UAPE de Muraz, rencontre que nous sommes très volontiers disposés à organiser. Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre attention, vous souhaitons d'excellentes fêtes et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2017. La Société de développement de Muraz. »

Je reprends la parole. Aujourd'hui même, les parents de Muraz ont reçu un courrier leur demandant leurs besoins en matière de garde pour la rentrée 2017-2018. Sur ce courrier, il est spécifié : « *au printemps 2017, nous informerons le Conseil communal de Sierre de l'état des inscriptions afin qu'il puisse se prononcer sur le maintien ou non de la structure* ». Tous les parents de Muraz ont-ils reçu ce courrier ou uniquement ceux qui bénéficient déjà de l'UAPE ? Dans tous les cas, le CMS a décidé d'avancer à janvier 2017 les inscriptions pour la rentrée d'août, délai extrêmement court pour de nombreux parents qui ne savent pas encore leurs jours de travail et leurs horaires pour l'année prochaine. Avec la mauvaise publicité qui entoure cette structure d'accueil depuis l'accord de sa mise en place, il est logique que cela engendre une incertitude et une incompréhension telles qu'elles poussent certains parents à trouver des solutions annexes afin d'éviter un stress inutile lors des inscriptions pour l'année scolaire suivante. Par le passé, certains élèves sierrois ont parfois été déplacés à Muraz pour remplir des classes faute d'élèves du village qui avaient besoin de bénéficier de l'UAPE de l'Europe. L'UAPE de Muraz est pourtant un atout pour la région puisqu'elle est une plus-value non négligeable pour des familles qui souhaiteraient venir s'établir dans le quartier. La clause du besoin dans le village a été avérée. Certes, les inscriptions en début d'année ont été un peu plus faibles par rapport à ce qui était attendu, mais il faut savoir que l'annonce officielle de l'ouverture de cette UAPE s'est faite sur le tard, durant l'été et qu'aucune visite des lieux n'a été organisée pour les parents avant la rentrée scolaire. De plus, comment voulez-vous que les parents se sentent rassurés et inscrivent leur enfant à Muraz lorsque le CMS leur impose un délai d'inscription pour janvier en y ajoutant une menace d'éventuelle fermeture par le CM ? Ce délai concerne-t-il toutes les UAPE sierroises et les crèches ? En cas de fermeture, les parents de Muraz peuvent-ils avoir la garantie que leur enfant sera accepté à l'UAPE de l'Europe et placé à l'école de Borzuat ? Le groupe PDC attend des réponses concrètes concernant cette structure d'accueil qu'il faut privilégier, compte tenu du fait que la structure de l'Europe tourne à plein régime. Il est temps de vraiment valoriser l'UAPE de Muraz sans susciter la peur par des « *si nous n'avons pas assez d'inscriptions, nous fermerons* », de l'ouvrir aux élèves de 1H, de faire une vraie promotion de cette structure auprès de tous les parents, usagers ou non, d'avoir un dialogue rassurant avec eux et de laisser les familles acquérir la certitude que cette UAPE va perdurer et être déplacée dans des nouveaux locaux lorsque ceux-ci seront disponibles. Merci de votre attention.

Patrick ANTILLE

Merci Mme BREGY-ZUFFEREY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Stefan JULEN.

Stefan JULEN

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. J'ai vu ce dimanche soir au cinéma le Bourg à Sierre un film documentaire, présenté par Amnesty International, qui a montré les conséquences catastrophiques et tristes de l'extension des zones d'extraction du charbon en Colombie. La population indigène d'un village a perdu ses terrains, ses maisons, son identité, tout....Le charbon est transporté vers l'Allemagne pour y produire de l'électricité. Il y a trois semaines, les électeurs sierrois ont accepté l'initiative pour la sortie anticipée du nucléaire. En même temps, j'ai reçu comme tous les ménages, la déclaration sur la provenance de l'électricité à Sierre en 2015. J'étais choqué. Seulement 0.45 % d'énergie hydraulique, 23 % énergie nucléaire, 73 % non vérifiable, peut-être nucléaire, peut-être charbon d'origine de Colombie. Sierre-Energie s'approvisionne à la bourse sur les marchés européens. Par contre notre production hydraulique en Valais souffre fort. Les recettes des participations de la Ville de Sierre sont passées de 9 millions à zéro ou moins. Ainsi si cette provenance affichée est plutôt virtuelle que physique, elle ne respecte pas nos buts environnementaux – brûler moins

de CO₂ – ni notre responsabilité sociale envers la population indigène, ni nos intérêts économiques – favoriser la production valaisanne hydraulique et solaire. Ma question est la suivante : SIESA a signé un nouvel contrat de livraison avec une société valaisanne. Va-t-on maintenant enfin acheter des énergies renouvelables de notre région ? Et sinon, Sierre comme actionnaire principal de SIESA et comme Cité d'énergie labellisée doit tout de suite agir.

Patrick ANTILLE

Merci M. JULEN. D'autres interventions ? M. Jérémy SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers collègues. Nous voici arrivés à la fin de cette législature; comme de coutume, le plénum de février qui ouvrira la législature 2017-2020 sera présidé par le plus âgé ou la plus âgée des CG. En donnant la parole à l'aîné de notre assemblée, nous souhaitons ainsi mettre en avant l'expérience, la maturité, la sagesse... ce qui est une excellente chose. Mais qu'en est-il de la voix des jeunes ? Quelles sont leurs attentes, nos attentes et nos espoirs pour la Ville de Sierre de demain ? Pour montrer que les autorités politiques sierroises sont à l'écoute de leur jeunesse et de ses préoccupations, je souhaiterais vous proposer d'instaurer une coutume qui s'applique déjà au parlement fédéral à Berne, celle de donner la parole au plus jeune ou à la plus jeune des élu-e-s de l'assemblée pour un discours introductif, à chaque début de législature. Cette allocution aurait une portée symbolique et, bien loin de concurrencer les prises de paroles des conseillers plus expérimentés, elle permettrait, au contraire, d'entamer les débats par un peu plus de fraîcheur et de légèreté. Donc, s'il n'y a pas d'avis contraire à cette proposition, j'invite la Municipalité et le bureau à y réfléchir, en espérant qu'elle puisse se concrétiser déjà à l'occasion du plénum de février. Je vous remercie de votre attention. Bonne soirée.

Patrick ANTILLE

Merci Jérémy. Si j'ai bien compris, c'est uniquement un discours, ce n'est pas l'ouverture du plénum ? Parce que là, on est tenu par la loi cantonale et notre règlement communal, c'est le doyen de fonction qui doit ouvrir le plénum du mois de février.

Jérémy SAVIOZ

Alors en fonction des dispositions légales, c'est à vous de voir la formule idéale à adopter; c'est simplement une proposition. Après dans le détail, tout est ouvert.

Patrick ANTILLE

Y a-t-il d'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, je vais passer la parole à la Municipalité pour ses réponses.

François GENOUD

Volontiers. On va répondre dans l'ordre, d'abord à la question de Mme Véronique BREGY-ZUFFEREY sur l'UAPE de Muraz, très volontiers je laisse à la responsable du dicastère, Mme Laetitia MASSY, le soin de répondre aux différentes questions posées.

Laetitia MASSY

Oui, très volontiers. Monsieur le Président du CG, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues. C'est effectivement à la suite d'une intervention du CG qui relayait des préoccupations de parents de Muraz, également de la société de développement que la Municipalité et le CMS se sont à l'époque penchés sur l'opportunité d'ouvrir une UAPE à Muraz. L'intervenant relayait notamment les souhaits de certains parents, évidemment le besoin d'avoir un structure d'accueil, mais également la possibilité de garder l'âme du village et de permettre aux enfants d'être scolarisés dans leur quartier. La Municipalité a été consciente de ces besoins et s'est attelée à la tâche, considérant Muraz comme un village et non comme un quartier, se disant qu'après Granges et Noës pourquoi ne pas ouvrir une structure à Muraz si les besoins étaient avérés. Les sondages ont été réalisés, les besoins – sur papier en tout cas – ont été établis, le fait que la structure de l'Europe était complète ou quasiment complète ont fait que la Municipalité a décidé d'ouvrir une structure d'accueil à Muraz. Vous connaissez déjà tout l'historique, je le ferai très rapidement : vous savez la difficulté, le parcours du combattant qu'il y a eu pour trouver une solution, pour trouver un local parce qu'il y a très très peu de locaux

disponibles et qui soient à proximité de l'école et surtout qui répondent aux normes de sécurité pour ouvrir une structure destinée à des enfants très jeunes. Après un certain temps, de nombreux échecs et beaucoup de propositions n'ayant pas abouti, un appartement provisoire a été trouvé à proximité de l'école, ce qui a permis d'ouvrir cette structure cette année scolaire déjà. Une discussion a été déjà réalisée, a été prise au sein du Conseil pour une structure plus moderne, d'ici quelques années – d'ici quelques années proches – pour autant que les besoins soient toujours avérés. Bref, il est temps aujourd'hui de faire un premier bilan de la fréquentation de cette UAPE. Contrairement à ce qui a été dit, il n'y a pas d'évolution – ou très très peu d'évolution – depuis le début, depuis l'ouverture de cette structure en août 2016. Il y a certes une évolution certains jours, mais une fréquentation très très basse. Deuxième constat, c'est à midi que la structure est la plus fréquentée, pour ne pas dire la moins « moins fréquentée ». Je vous donne quelques chiffres : entre 6 et 7 enfants par jour qui mangent, ce qui constitue à peu près le 50 % de la capacité d'accueil de cette structure pour un éducateur qui est présent. Le matin avant l'école, le soir après l'école, encore plus faible, entre 3 et 4 enfants fréquentent cette structure, selon les jours évidemment, mais c'est la moyenne sur la semaine, ce qui nous donne un tiers de la fréquentation nécessaire - non pas à amortir, puisque la Municipalité, le Canton participent à tout ce financement – mais pour que l'éducateur prévu soit occupé à son temps, pour que cela en vaille la peine. Il est évident qu'au vu de ces chiffres, nous sommes également très très inquiets quant à l'avenir de cette structure de l'UAPE de Muraz. Lorsque nous avons ouvert Noës, il avait fallu un certain temps, mais à partir de trois ou quatre mois, la publicité, le bouche-à-oreille s'étant fait, les chiffres ont été gonflés. Aujourd'hui, nous n'avons aucune intention de fermer cette structure d'accueil, bien évidemment que non. Par contre, nous devons absolument pouvoir avoir quelques inscriptions supplémentaires pour pouvoir envisager la suite, notamment la structure nouvelle que nous avons prévue dans quelque temps. Nous ne souhaitons pas persévérer, s'il n'y a pas de volonté. Nous savons également que le développement immobilier à Muraz n'est pas actuellement énorme, mais j'aimerais également ajouter à l'information du plénum que nous avons déjà recruté très très large, c'est-à-dire que le bassin de recrutement des élèves de Muraz est vraiment très très bas dans la ville de Sierre aujourd'hui ; on ne va pas pouvoir élargir ce cercle. La balle est donc dans le camp des familles de Muraz : s'il y a des inscriptions, évidemment que l'aventure se poursuivra, s'il n'y a toujours que moins de 50 % de fréquentation, à un moment donné – mais ce n'est pas aujourd'hui – à un moment donné, il faudra bien prendre les mesures qui s'imposent. Je peux donc affirmer à Mme BREGY que nous n'envisageons pas pour l'instant d'élargir les horaires de (fermeture) ouverture, tant qu'il n'y a pas plus d'inscriptions. Par contre, évidemment que nous restons à disposition pour vous rencontrer, mais je crois que l'urgence est véritablement dans les inscriptions et la fréquentation réelle. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de plénum.

Patrick ANTILLE

Merci Mme MASSY. Je passerai la parole à... Véronique BREGY.

Véronique BREGY-ZUFFEREY

Merci Mme MASSY. En fait, nous aimerions savoir si le délai d'inscription au 31 janvier concerne toutes les UAPE et tous les usagers de la ville de Sierre ou uniquement les parents de Muraz... ce délai étant extrêmement court, il faudrait vraiment le prolonger, afin qu'une « pub » positive soit faite autour de cette UAPE et que les parents qui n'ont pas encore d'enfants inscrits dans cette UAPE soient aussi informés qu'ils ont la possibilité de le faire.

Laetitia MASSY

Oui, oui, alors très très volontiers pour la publicité, le courrier a été adressé à tous les parents dont les enfants fréquentent le centre scolaire de Muraz, pas à ceux qui fréquentent déjà les structures d'UAPE, ça c'est la première chose. La deuxième concernait les autres structures : le délai n'est pas aussi court, pourquoi ? Tout simplement, dans les autres UAPE elles sont fréquentées de manière très très forte. Là, il s'agit vraiment de pouvoir prendre des mesures plus tard et de pouvoir se rassurer également chez nous parce qu'entre 3 et 4 enfants par jour, franchement, ça devient très inquiétant pour le CM aussi.

Patrick ANTILLE

Voilà, merci. J'invite la Municipalité à poursuivre dans ses réponses.

François GENOUD

Volontiers. Je répondrai à la question fort intéressante de Stefan JULEN sur la question du marquage de l'électricité, dans le fond... je peux vous assurer que cette question est à l'ordre du jour ; pas plus tard qu'hier soir, le CM a choisi de reporter cette question à l'année prochaine, en confiant au nouveau CM – et surtout au futur nouveau conseil d'administration de Sierre-Energie – de réexaminer cette question. Jusqu'à aujourd'hui, la stratégie, effectivement, voulait que les certificats de provenance n'étaient pas utilisés, mais ils étaient vendus : ça a rapporté quelque CHF 250'000.– par année aux Communes qui disposaient de ces quotas de kilowatts, ça n'est pas banal, ça n'est pas rien. Mais ça voulait dire qu'à cause de cela, nous renoncions à savoir exactement la provenance de l'électricité, raison pour laquelle sur l'information qui est donnée par SIESA figure cette importante part de quelque 70 % - Stefan JULEN l'a cité – comme provenance invérifiable. Mais les physiciens savent qu'en réalité le courant électrique il est acheminé par les lois physiques au plus proche de sa production jusqu'au consommateur et qu'ici dans le Valais central depuis la centrale d'Itagne et bien on sait, physiquement, que nous consommons de l'hydro(électrique) et pas du nucléaire ou de l'énergie à charbon d'Allemagne. On peut affirmer, sans pouvoir le démontrer légalement, que le 70 % dit invérifiable aujourd'hui, en réalité c'est bien de l'hydraulique, c'est donc bien de l'énergie renouvelable. Mais il est vrai qu'il faudrait prendre les dispositions légales et commerciales pour pouvoir l'imprimer, le dire et puis comme ça, il y a des gens qui vont finir par croire qu'effectivement nous consommons essentiellement de l'hydro(électrique). Cette question devra être traitée l'année prochaine et elle pourrait conduire, effectivement, le conseil d'administration de Sierre-Energie SA à renoncer à vendre ces certificats, donc renoncer à CHF 250'000.– pour savoir et pouvoir dire aux consommateurs, auxquels il faudra bien facturer ces CHF 250'000.–... donc le gagnant, ce ne sera pas Sierre-Energie SA, le perdant en tout cas, ça sera plutôt le consommateur qui devrait payer pour savoir, malheureusement... Et puis, sur la question sous-jacente de savoir si nous vivons ici dans un pays producteur d'électricité, est-ce qu'on pourrait consommer notre courant électrique plutôt que de l'acheter sur le marché ? Alors ce serait un beau rêve, nous le souhaiterions... pour pouvoir le faire et pour pouvoir imposer aux consommateurs la vente de l'électricité produite ici et surtout vendue au prix de revient, il faut que ce soit la société de distribution qui soit propriétaire des kilowatts et qui le fassent... ce que certaines sociétés font en Suisse, très bien, qui gagnent beaucoup d'argent d'ailleurs, qui abusent parfois aussi de cette position... ça n'est pas le cas aujourd'hui dans le rayon de Sierre-Energie SA puisque SIESA n'est pas elle-même propriétaire de ces quotas de kilowatts, ce sont les Communes – la Commune de Sierre en grande partie, mais aussi les Communes concédantes de la Navizence – qui en disposent et elles ne peuvent pas vendre au consommateur au prix de revient ; elles ont l'obligation de vendre leur quota au prix du marché et c'est cela qui a constitué la dégradation, qui a transparu dans les comptes de la Commune de Sierre puisque, comme relevé par Stefan JULEN, on a passé de recettes nettes en 2012 de plus de neuf millions de francs à une perte d'un million dans le budget de l'année 2017. Et il faut s'attendre à ce que le marché ne se relève pas si vite, à cause, probablement, de cette vente de charbon beaucoup trop bon marché, venant d'Amérique du Nord ou du Sud, livré en Allemagne et qui se permet – au grand dam de toute la logique qui a été évoquée pourtant par les milieux de protection de l'environnement en Europe – de produire du charbon, de créer du CO₂, finalement de polluer le ciel européen pour avoir de l'énergie très très bon marché et qui « casse » justement le marché de l'énergie, de l'électricité en Europe. L'hydroélectrique étant une si petite partie dans le fond de la production européenne en énergie, la Suisse a bien de la peine à s'imposer et à faire comprendre que l'hydroélectrique en général dans les Alpes, et bien, est en sérieux danger... vous connaissez cette problématique. Effectivement, Sierre-Energie a signé depuis l'année passée un contrat avec un fournisseur valaisan, FMV, mais ça ne change pas les règles ; nous devons pour l'instant, aussi longtemps que Sierre-Energie n'est pas propriétaire de ces quotas, nous devons vendre au prix du marché, ce qui est tout bénéfique pour les consommateurs que nous sommes et que vous êtes ; vous avez sans doute vu l'annonce des prix au 1^{er} janvier 2017 qui baissent encore. Voilà ce que nous pouvions apporter comme réponse à M. JULEN en l'assurant que cette question sera réexaminée l'année prochaine. Avec votre accord, je passe à la question suivante, celle de Jérémy SAVIOZ au sujet de la séance constitutive du mois de février prochain, juste pour rappeler quelles sont les dispositions légales en place qui ne devraient pas exclure ou ne pas permettre que les jeunes aient aussi la parole à cette occasion-là également. La séance constitutive du mois de février devra être convoquée par le CM nouveau, le bureau n'existe donc pas encore jusqu'à ce qu'il soit nommé dans cette constitutive. C'est donc la responsabilité du CM de convoquer la séance. Le nouveau Conseil et bien prendra

ses dispositions et décidera lui-même s'il entend, comme le dit l'article 23.3 de la loi laisser la séance constitutive présidée par le doyen de fonction ou subsidiairement par le doyen d'âge jusqu'au moment de l'élection du nouveau bureau et du nouveau président et y inclure – pourquoi pas – une petite place pour un discours « jeunesse ». Attention, il ne faudrait pas que ce soit le doyen de fonction qui fasse un beau discours à la place des jeunes et puis les jeunes qui se mettent à faire un discours à la place des moins jeunes, il faudra peut-être vous concerter, hein ? Voilà sur ce que nous pouvions dire sur cette question ; donc la balle est dans le camp du CM, édition 2017. Merci.

Patrick ANTILLE

Merci à la Municipalité. Quelqu'un demande-t-il encore la parole ? Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Voilà, Mesdames et Messieurs, comme tout le monde sent gentiment arriver l'odeur du vin chaud, on sera très bref. La première question, je profite de la présence au fond de la salle de mon ami – mais pas adversaire politique – mon ami le président du PLR, M. GRANZIERO, simplement pour relancer la Municipalité et reposer une question maintenant qu'on est sorti de toute cette campagne électorale, qu'on est en train de démarrer une nouvelle campagne, vous vous rappelez tous que l'année passée le plénum avait amendé un poste qui était... une rubrique « panneaux d'affichage, etc., concept d'affichage » parce que nous n'avions pas de concept... on ne nous avait pas présenté un concept particulier. Alors la question est la suivante : est-ce que la Municipalité... donc on n'a pas vu ça dans la rubrique budgétaire de ce budget 2017, mais est-ce que la Municipalité a prévu un nouveau concept d'affichage pour présenter au prochain plénum de l'année prochaine ? Ça c'était juste la petite question pour rappeler certaines choses, voilà. Une autre chose, un petit peu plus solennelle, Patrick ANTILLE, le président du CG, l'a relevé tout à l'heure : il y a un certain nombre de personnes qui arrêteront leurs fonctions au CG. Evidemment, un grand merci à toutes ces personnes et ce soir j'aimerais remercier et féliciter une personne plus particulièrement. Cette personne, vous la connaissez tous, elle ne passe pas inaperçue, elle siège ce soir pour la dernière fois et termine sa cinquième législature. Il a été dans la commission de gestion, la commission d'édilité, membre de plusieurs commissions ad hoc, il a été président du CG... on parlait tout à l'heure de doyen de fonction pour ouvrir la première séance de législature, il l'a fait à plusieurs reprises ; j'aimerais ce soir adresser un remerciement et des félicitations particulières à notre doyen de l'assemblée, M. Yves ANDEGERREN. Bravo et merci. (*Applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. CALOZ. M. MATTER, vous avez le micro.

Roger MATTER

Pour ma part, ce n'est pas une question que je vais poser ; on l'a dit, Steves vient de le dire, pour certains, c'est le dernier plénum... j'y ai siégé 12 ans, 4 ans à la commission d'édilité, 4 ans en chef de groupe et l'habitude étant de s'adresser à l'entier du plénum, pour une fois j'aimerais m'adresser uniquement à mon groupe. Je les ai déjà remerciés en séance, mais j'aimerais, publiquement, remercier mon groupe pour le travail incroyable qu'il a accompli durant 4 ans, pour son engagement... lorsqu'on parle d'un groupe, on ne parle pas de pensée unique, mais de diverses opinions, les débats ont toujours été riches, mais toujours respectueux. Alors vraiment ce soir, j'aimerais vous remercier, vous, et je me tourne aussi derrière puisque j'ai deux membres au bureau. Vraiment aussi une grande pensée à tous mes autres collègues de chaque parti, je vous remercie de votre gentillesse. On a eu de bons rapports entre chefs de groupe et enfin j'aimerais également remercier la Municipalité en particulier nos élus sortants et tout particulièrement François qui a, je crois, depuis le... depuis que je le connais, a toujours géré de façon intègre, avec conviction et en parfaite honnêteté cette Ville. C'était très appréciable et vraiment ce soir je crois que toutes mes pensées se tournent vers lui et je lui souhaite bien sûr une très bonne suite. Merci beaucoup. (*Applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Merci M. MATTER. Je passerai peut-être la parole à la Municipalité pour répondre à la première question, à M. CALOZ.

François GENOUD

Volontiers. M. CALOZ, nous pouvons rassurer les groupes et les partis, oui, un nouveau concept est prêt. Reste à savoir si vous allez l'associer implicitement au concept d'affichage culture pour être sûrs qu'il y a des raisons d'à nouveau amender le budget qui vous sera présenté, mais sur le plan de l'affichage politique, les choses sont prêtes, nous savons exactement ce qu'il faut faire. Malheureusement, effectivement, ça ne figure pas au budget de l'année 2017, ça sera au mieux pour l'année 2018. C'est dire qu'il vous faudra supporter que la campagne électorale pour les élections de mars 2017 qui va démarrer sauf erreur incessamment sous peu, et bien, elle soit faite encore avec l'ancien et vieux matériel défectueux, ce dont nous sommes complètement désolés. Nous avons argumenté pour dire qu'il fallait éviter cette situation ; malheureusement, c'est le CG qui l'a voulu et nous nous soumettons à volonté, toujours, vous le savez.

Patrick ANTILLE

Merci Monsieur le Président. Je passerai la parole maintenant à Odette-Renée SAVIOZ.

Odette-Renée SAVIOZ

Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames les CM, Mesdames les CG, Messieurs les CM, Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs. Nous arrivons au terme du mandat politique pour la période 2012-2016. Je désire remercier M. François GENOUD, président de la Ville, pour son engagement auprès de l'ensemble de la collectivité sierroise. Merci pour votre investissement personnel tout au long de ces huit ans. Je vous souhaite une longue retraite, en santé et en amitié, vers des horizons plus calmes et plus hauts. Je relève que deux ministres sont partants, Mme Juventa ZENGAFFINEN et M. Mario ROSSI. A vous deux... pas de retraite, mais de nouveaux projets certainement. Merci de votre travail. Au nom du groupe libéral, un présent vous sera remis à la fin de mon intervention, dans un esprit de remerciements et d'amitié pour ces années passées au parlement sierrois. Aux CG qui terminent leur mandat, j'espère que cette expérience politique vous aura enrichis et que demain votre regard sera différent sur ce qui se fait dans notre ville ; oui, Sierre continuera à se transformer. Je vous souhaite le meilleur et de nouvelles découvertes. Pour ma part, me voilà arrivée au terme de mon acte citoyen, après 16 ans de CG. Je désire tout simplement vous dire merci. La satisfaction du travail accompli génère aussi du plaisir et je suis très fière d'avoir participé activement à la politique sierroise. Mon grand bonheur fut l'an 2015, année présidentielle chargée d'étoiles. Merci d'avoir été complices de cette année-là. Aux nouvelles et nouveaux élus, tant généraux que municipaux, pour la prochaine législature, je vous souhaite beaucoup de plaisir et surtout du bon sens dans votre nouvelle fonction. A M. Pierre BERTHOD, futur président de la Cité, recevez mes souhaits chaleureux de réussite et de satisfactions pour la nouvelle législature. En guise de conclusion, je tiens à remercier sincèrement mes collègues du bureau, son président Patrick ANTILLE, pour ses compétences, notre infatigable secrétaire, Raymonde PONT THUILLARD, Marie-José DE PREUX, fidèle au poste et Raymond (ZUFFEREY) pour sa bienveillance. Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et vive 2017 ! (*Applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Voilà, merci Mme SAVIOZ. Je passer maintenant la parole à Jérémy SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Voilà, encore une très brève information, chers collègues, avant le vin chaud. Juste pour vous signaler un événement majeur qui aura lieu le samedi 28 janvier ici à Sierre, le JSMC – Junior Slow Melody Contest – un concours de musiciens de jeunes solistes de cuivres et de bois organisé par la fanfare La Fraternité de Noës. On attend cette année une participation record, presque 530 jeunes issus du Valais et de régions limitrophes qui afflueront vers Sierre ce jour-là en compagnie de leur famille, donc une très très belle journée qui s'annonce. Merci à la Municipalité pour sa participation dans ce grand projet, ce grand événement. On est aussi toujours à la recherche de bénévoles pour cette journée, donc n'hésitez pas en tout cas à venir voir ce que c'est que de la musique de cuivres ou de bois, pour ceux qui ne connaissent pas, et n'hésitez surtout pas à venir nous donner un coup de main si vous en avez l'envie. Voilà, excellente soirée, merci.

Patrick ANTILLE

Merci M. SAVIOZ. Est-ce qu'il y a encore quelqu'un qui demande la parole ? Je la passerai à notre président François GENOUD.

François GENOUD

Merci, on pourra dire que c'est le mot de la fin, je l'espère. En premier lieu, je voudrais remercier le plénum et toutes les personnes qui se sont exprimées, pour leurs compliments et les quelques cadeaux fort sympathiques, fort agréables et je ne saurais, pour ma part, quitter ma fonction sans prendre congé de vous tous et surtout sans exprimer ici et publiquement mes remerciements et ma reconnaissance à :

- Ma famille d'abord, à mon épouse, mes enfants et mes petits-enfants qui ont patiemment attendu durant ces douze dernières années et qui sont toujours là, prêts à me reprendre encore plus proche d'eux.
- Au personnel de l'administration communale en général et, en premier lieu, à M. Jérôme CRETOL, le directeur administratif, à M. Yves MATHIEU, son adjoint.
- Aux chefs de services et aux cadres, anciens ou actuellement en fonction avec lesquels nous avons travaillé dans un esprit de partenariat bien compris et toujours respectueux de nos rôles et prérogatives respectifs.
- À vous tous aussi, membres du législatif communal, aux présidentes et présidents successifs, aux membres du bureau, aux chefs de groupes, aux présidents des commissions permanentes, tout cela pour la confiance témoignée lors du travail sur les nombreux sujets à l'ordre du jour de nos séances durant ces deux dernières législatures, travail qui a conduit aux importantes décisions prises pour le développement et l'avenir de notre Commune.

Je voudrais aussi ici saisir l'occasion de remercier mes collègues du CM actuel. Tout particulièrement ceux avec lesquels nous vivons une sortie simultanée et choisie, Mme Juventa ZENGAFFINEN et M. Mario ROSSI, mais aussi les six autres qui se sont remis à disposition pour un nouveau mandat et qui ont été réélus. Enfin, j'adresse des félicitations toutes spéciales à M. Pierre BERTHOD, nouveau président de la Ville de Sierre, démocratiquement élu le 27 novembre dernier et auquel je souhaite pour l'exercice de la fonction autant de satisfactions que j'en ai eues. J'espère pour lui la santé et la force utiles à résister à toutes les pressions qui s'exerceront inévitablement sur lui afin que toujours, partout et en tout temps, l'intérêt général et le bien public soient sauvegardés. Merci de votre attention, Mesdames et Messieurs, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année, un bon Noël et une bonne année 2017. (*Longs applaudissements*).

Patrick ANTILLE

Voilà, merci M. GENOUD. Quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie toutes et tous de votre active participation aux débats de ce soir. Je remercie particulièrement Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue du PV de cette assemblée ainsi que son travail durant cette législature. Mme MARCHETTI en reconnaissance, je vous prie d'accepter ce petit présent. (*Applaudissements*). Une personne que je tiens aussi à remercier pour tout le travail fourni, la mise en place de la salle, l'organisation des apéritifs, etc., vous aurez certainement reconnu M. Jean-Daniel THEYTAZ que je prie de recevoir ce modeste cadeau en signe de reconnaissance. (*Applaudissements*). Il y a aussi un pilier de nos plénums une personne sur qui l'on peut compter. Certes, le bureau a plus de contact que chacun de vous avec cette personne que j'aimerais remercier pour sa disponibilité et ses conseils. Il s'agit de notre secrétaire communal et directeur administratif, M Jérôme CRETOL que je prie aussi d'accepter ces quelques bouteilles en signe de gratitude pour tous les services rendus. (*Applaudissements*). Voilà qui est fait pour les remerciements personnalisés. Je tiens aussi à remercier la presse présente ce soir et durant toute la législature. Un merci aussi au public discipliné qui a participé à ce plénum. Je vous souhaite à toutes et à tous de merveilleuses fêtes de fin d'année. Que la santé et la joie accompagnent vos familles durant ces derniers jours de l'année 2016. Avec tous mes vœux pour 2017, je clos donc cette séance du CG du 14 décembre 2016 et vous convie à un apéritif de Noël bien mérité. Merci et bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 20h50.

Conseil général de Sierre

Le président :



Patrick ANTILLE

La secrétaire :



Raymonde PONT THUILLARD

Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
SIESA	:	Sierre-Energie SA